

Délibération n°2025-002 du Conseil d'administration du 25 mars 2025 relative au compte financier 2024

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 29

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 118,29 ETPT dont 108,62 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 9,67 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 28 995 140 euros d'autorisations d'engagement
 - 8 431 381 euros en personnel
 - 14 676 792 euros en fonctionnement
 - 88 500 euros en intervention
 - 5 798 467 euros en investissement
- 52 681 104 euros de crédits de paiement
 - 8 431 381 euros en personnel
 - 14 693 797 euros en fonctionnement
 - 88 500 euros en intervention
 - 29 467 426 euros en investissement
- 47 494 423 euros de prévisions de recettes
- 5 186 681 euros de solde budgétaire déficitaire

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- -7 505 162 euros de variation de trésorerie
- 3 066 045 euros de résultat patrimonial bénéficiaire
- 3 626 319 euros de capacité d'autofinancement
- 119 533 051 euros de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 3 066 045,96 € et le report à nouveau à hauteur de 9 677 337,48 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Votes pour : 29

Votes contre : —

Abstention : —



Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio

Publicité et modalités de recours :

Affichage le	25/03/2025
Publication au registre des actes de l'Établissement le	25/03/2025
Transmission au contrôle de légalité le	25/03/2025
Délibération certifiée exécutoire le	24/04/2025

Aux termes des articles R421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Rapport de gestion 2024

Conseil d'administration du 25 mars 2025

Table des matières

I- Synthèse de l'exécution 2024	5
1- Les ressources de l'établissement :	8
2- Les dépenses de personnel	10
3- Les dépenses de fonctionnement :	11
4- Les dépenses d'intervention	12
5- Les dépenses d'investissement :	13
6- L'équilibre financier :	14
7- Situation patrimoniale	15
a. Passage du solde budgétaire au résultat comptable	15
b. Fonds de roulement & trésorerie	16
c. Restes à payer budgétaires.....	22
II- OPERATIONS IMMOBILIERES	23
1- Les opérations de construction	23
a. La Chapelle	24
b. Le siège de l'EPHE	25
c. Réhabilitation de l'EHESS	26
2- L'exploitation maintenance	30
III- BUDGET HORS OPERATIONS IMMOBILIERES	31
1- Humathèque	31
2- Services aux résidents	32
3- Fonctionnement général de l'établissement	33
4- Soutien à la recherche, organisations d'évènements scientifiques.....	33

IV- Les tableaux budgétaires	35
1- Tableau 1.....	36
2- Tableau 2.....	37
3- Tableau 3.....	38
4- Tableau 4.....	39
5- Tableau 5.....	40
6- Tableau 6.....	41
7- Tableau 7.....	42
8- Tableau 8.....	43
9- Tableau 9.....	45
10- Tableau 10.....	46

Contexte 2024

Le budget initial de l'exercice 2024 a été adopté au CA du 28 novembre 2023. Il s'agissait d'un budget de transition dans l'attente des notifications qui ont acté la fin du processus du déploiement de l'autonomie de gestion de l'EPCC.

La pré-notification reçue par l'établissement a permis d'intégrer au BI 2024 les emplois et la masse salariale des emplois précédemment porté par le Rectorat. Compte tenu de l'accord obtenu de l'ensemble des membres concernés, et d'une notification intermédiaire qui a été rehaussée, l'effet de la reprise des personnels mis à disposition a été intégré au budget rectificatif n°1 voté le 2 juillet 2024. La notification définitive avec le transfert des emplois INED acte la fin du processus du déploiement de l'autonomie de gestion de l'EPCC intégré lors du budget d'atterrissage voté le 26 novembre 2024.

Cette étape fondamentale dans la mise en place d'un fonctionnement régulier de l'établissement a été une opportunité pour mener le chantier complexe annoncé depuis 2022 de la réforme du modèle contributif en construisant un budget 2024 sur la base d'un suivi au plus juste des dépenses financées par les contributions des membres.

Enfin, pour répondre aux exigences du passage à l'autonomie de gestion, le Campus s'est doté d'un commissaire aux comptes. Dans le cadre des travaux engagés pour la fiabilisation de ces comptes en vue de leur première certification, le Campus a, d'une part, inscrit à l'actif les terrains (Aubervilliers et Porte de la Chapelle) pour 76 M€ et les bâtiments Humathèque (97 M€) et EHESS1 (34 M€). D'autre part, la méthode de comptabilisation des financements du PPP par l'État a été revue, conduisant à inscrire une créance sur l'État dont le montant à la clôture 2024 s'établit à 109,5 M€.

Il est également à souligner qu'en 2024 en lien avec sa mission de soutien aux sciences humaines et sociales et sa fonction documentaire, l'EPCC a été désigné établissement porteur du GIS Collex Persée (4,6 M€/an soit 2,3 M€ en 2024, 2,9 M€ de reliquat) et a intégré le CIPh (Collège international de philosophie) en juillet 2024.

Le premier semestre 2024 aura été marqué par le jury du concours d'architecture pour le bâtiment du siège de l'EPHE et des locaux mutualisés. Pour le site de La Chapelle, l'objectif de livraison en 2025 est maintenu. L'ensemble des hypothèses sur la soutenabilité financière des opérations immobilières a fait l'objet d'un Comité Inter-administratif de Suivi Global (CISG) au début d'année, notamment concernant le financement de l'opération EHESS/FMSH. Le prochain CISG aura lieu en avril 2025.

Pour le PPP, l'EPCC a décidé de mettre en application les pénalités d'exploitation maintenance et de réserves mineures depuis 2020 pour un total de 5,5 M€ à l'encontre de Sérendicité. Les négociations avec Sérendicité se poursuivent.

I- Synthèse de l'exécution 2024

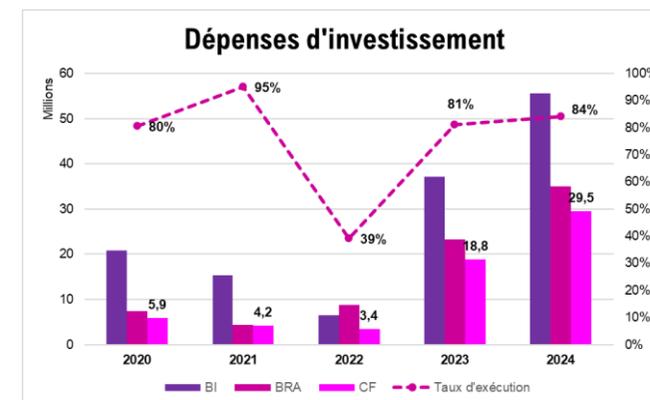
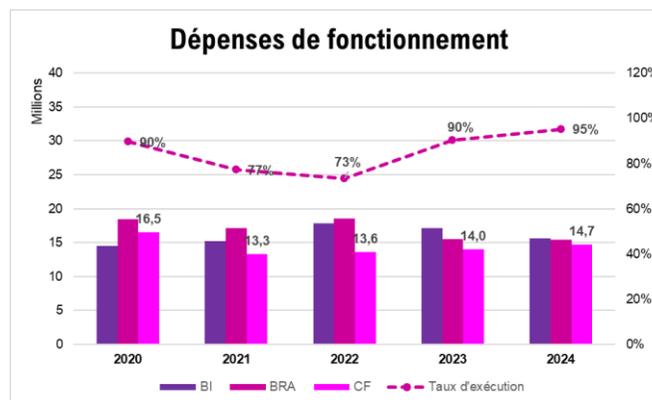
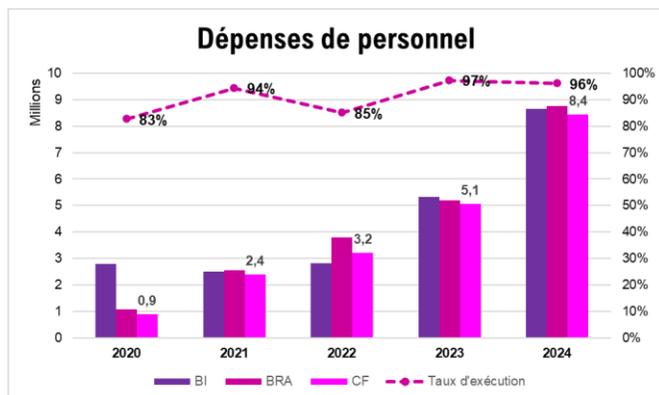
L'exécution 2024 porte les effets :

- De l'intégration à l'EPCC d'agents jusque-là mis à disposition via le déploiement progressif de l'autonomie de gestion.
- De l'impact de Collex Persée : 2,3 M€ en recettes pour 0,1 M€ de dépenses

Elle est marquée par la maîtrise des dépenses financées par les contributions des membres et par le recalage des dépenses des opérations immobilières.

DEPENSES								RECETTES					
	CFI 2023		BRA 2024		CFI 2024		Ecart entre le BRA 2024 et le CFI 2024		CFI 2023	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le BRA 2024 et le CFI 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	5 060 092	5 060 092	8 767 783	8 767 783	8 431 381	8 431 381	-	336 402	-	336 402	-	437 536	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	139 679	139 679		554 435		630 872		-		76 437		104 169	Subvention pour charges de service public
								-		-		-	Subvention pour charges d'investissement
								-		-		-	Autres financements de l'Etat
								-		-		-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	13 961 064	14 035 443	15 245 730	15 426 006	14 676 792	14 693 797	-	568 938	-	732 209	-	453 581	Autres financements publics
								-		-		-	Recettes propres
								-		-		-	
Intervention			89 000	89 000	88 500	88 500	-	500	-	500	-	500	
								-		-		-	
								-		-		-	
Investissement	1 187 940	18 848 132	7 343 390	35 006 270	5 798 467	29 467 426	-	1 544 923	-	5 538 844	-	5 113 530	Recettes fléchées*
								-		-		-	Subvention pour charges d'investissement fléchée
								-		-		-	Autres financements de l'Etat fléchés
								-		-		-	Autres financements publics fléchés
								-		-		-	Recettes propres fléchées
								-		-		-	
								-		-		-	
								-		-		-	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	20 209 096	37 943 667	31 445 903	59 289 059	28 995 140	52 681 104	-	2 450 763	-	6 607 955	-	5 551 066	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)													2 210 497
													6 243 570
													5 186 681
													SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

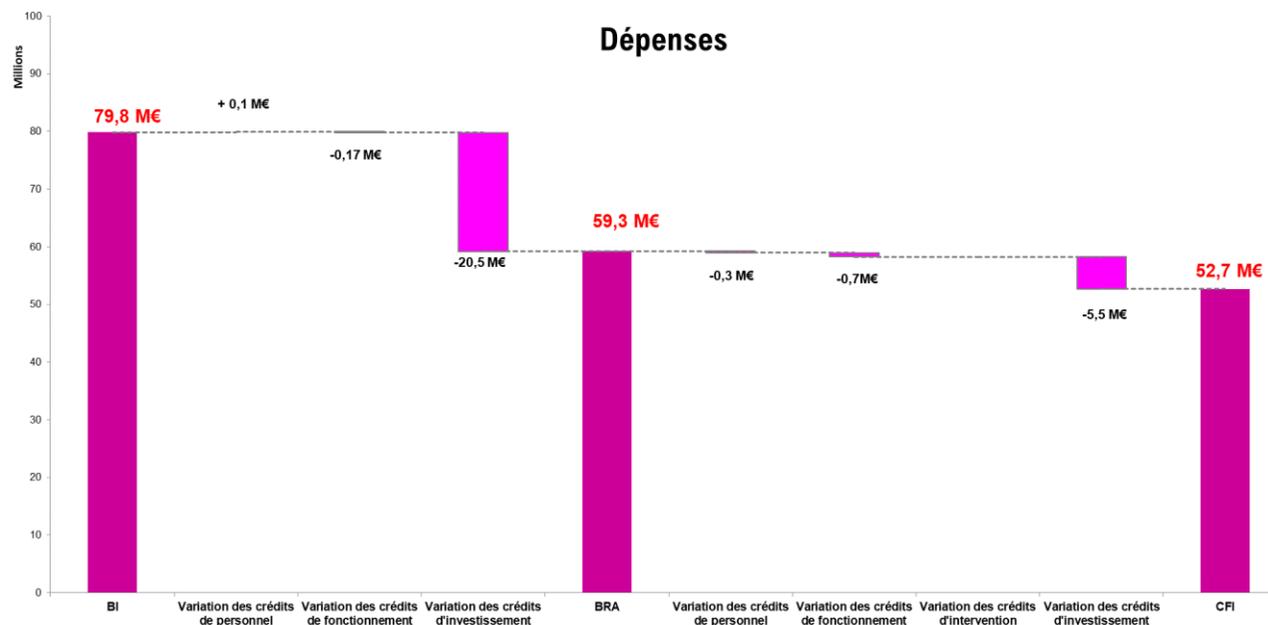
L'année 2024 est marquée par un fort taux d'exécution par rapport au BRA :



Les principaux ajustements concernent les opérations de construction.

Taux d'exécution : Dépenses

S'agissant des dépenses, les principaux écarts par rapport au BI et au BRA sont liés aux recalages des dépenses des opérations de construction :



Solde budgétaire

Le solde budgétaire s'élève à -5,2 M€, principalement porté par le décalage entre l'encaissement des recettes fléchées pour les constructions immobilières et leurs dépenses.

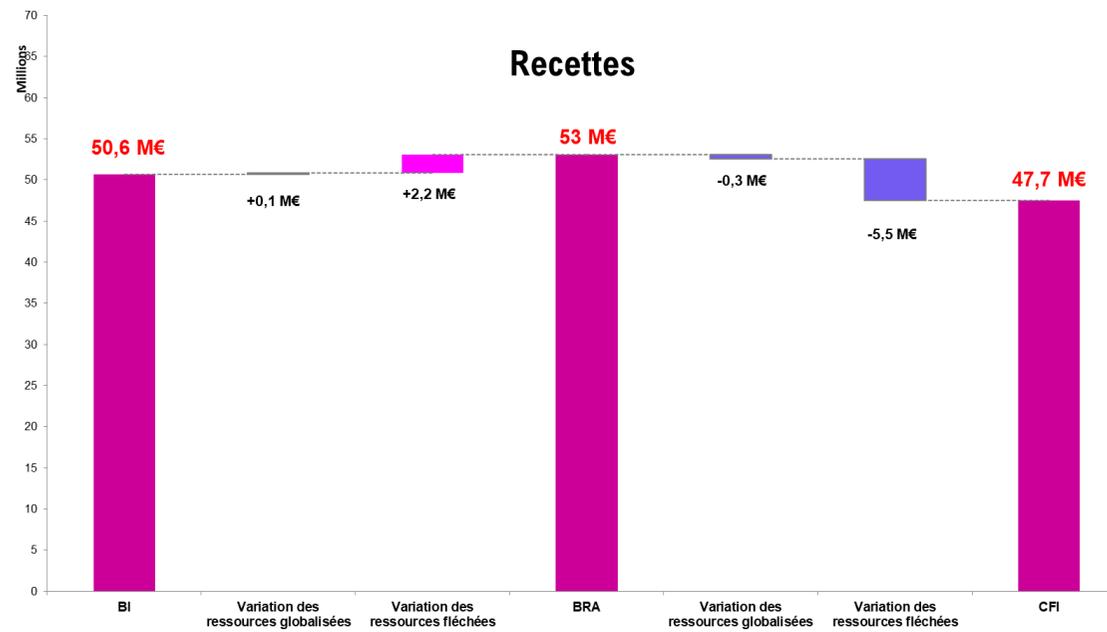
1- Les ressources de l'établissement :

RECETTES					
BI 2024	BR1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le BRA 2024 et le CFI 2024	
16 821 668	19 135 117	16 965 479	16 677 077	- 2 169 638	Recettes globalisées
8 867 377	9 796 969	9 639 757	9 743 926	104 169	Subvention pour charges de service public
				-	Subvention pour charges d'investissement
				-	Autres financements de l'Etat
				-	Fiscalité affectée
2 049 543	2 559 225	2 619 475	2 165 894	- 453 581	Autres financements publics
5 904 748	6 778 923	4 706 247	4 767 257	61 010	Recettes propres
				-	
				-	
33 869 198	28 217 474	36 080 010	30 966 480	7 862 536	Recettes fléchées*
				-	Subvention pour charges d'investissement fléchée
	100 000	2 400 000	2 400 000	-	Autres financements de l'Etat fléchés
33 548 797	27 796 293	27 820 782	27 726 696	- 94 086	Autres financements publics fléchés
320 401	321 181	5 859 228	839 783	- 5 019 445	Recettes propres fléchées
50 690 866	47 352 591	53 045 489	47 643 557	5 692 898	TOTAL DES RECETTES (C)

L'établissement est financé à 65% par des ressources fléchées afin de financer les opérations immobilières de l'établissement et à 35% par des ressources globalisées.

Les recettes 2024 intègrent pour la première fois le financement fléché pour Collex Persée (2,3 M€).

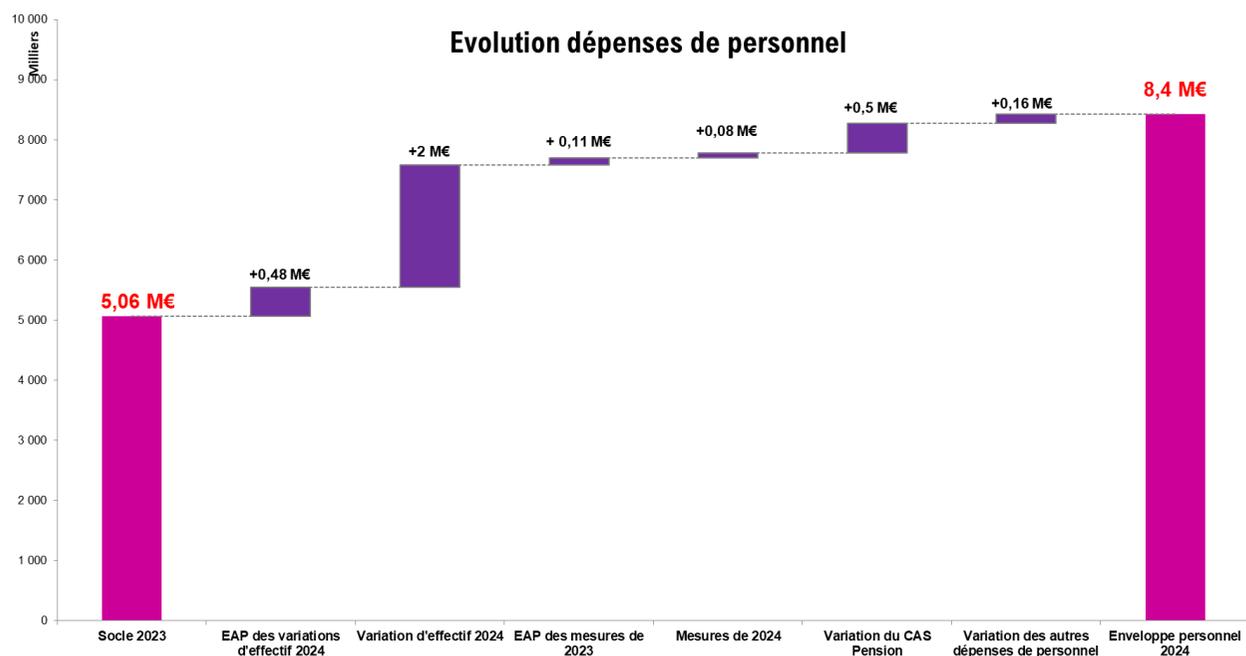
La diminution des recettes par rapport au BRA 2024 s'explique par le non-encaissement des pénalités infligé au partenaire du contrat de partenariat Sérendicité. Sérendicité a déposé deux recours contentieux devant le TA de Montreuil, ce qui a suspendu le caractère exécutoire des titres de recettes émis par l'EPCC. Par ailleurs, les discussions se poursuivent entre le Campus et Sérendicité afin de parvenir à un protocole transactionnel.



2- Les dépenses de personnel

DEPENSES								
	CFI 2023		BRA 2024		CFI 2024		Ecart entre le BRA 2024 et le CFI 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 060 092	5 060 092	8 767 783	8 767 783	8 431 381	8 431 381	- 336 402	- 336 402
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	139 679	139 679		554 435		630 872	-	76 437

Les dépenses de personnel sont en hausse de 3 M€ par rapport à 2023 et s'établissent à 8,4 M€ vs 8,8 M€ au BRA. Elles portent l'effet de l'intégration au 1^{er} janvier des personnels Rectorat et au 1^{er} septembre 2024 des personnels précédemment mis à disposition au profit de l'Humathèque.



3- Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES								
	CFI 2023		BRA 2024		CFI 2024		Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement	13 961 064	14 035 443	15 245 730	15 426 006	14 676 792	14 693 797	- 568 938	- 732 209

La section de fonctionnement est en diminution en AE et en CP par rapport au BRA 2024 pour atteindre 14,7 M€ en CP (-0,7 M€).

Cette diminution est principalement due :

- A des factures de personnel mis à disposition non reçues (-280 K€), ainsi que des factures non reçues concernant les abonnements aux revues (-168 k€) pour l'Humathèque
- A la fin de l'opération de réhabilitation de l'EHESS (-128 K€)

4- Les dépenses d'intervention

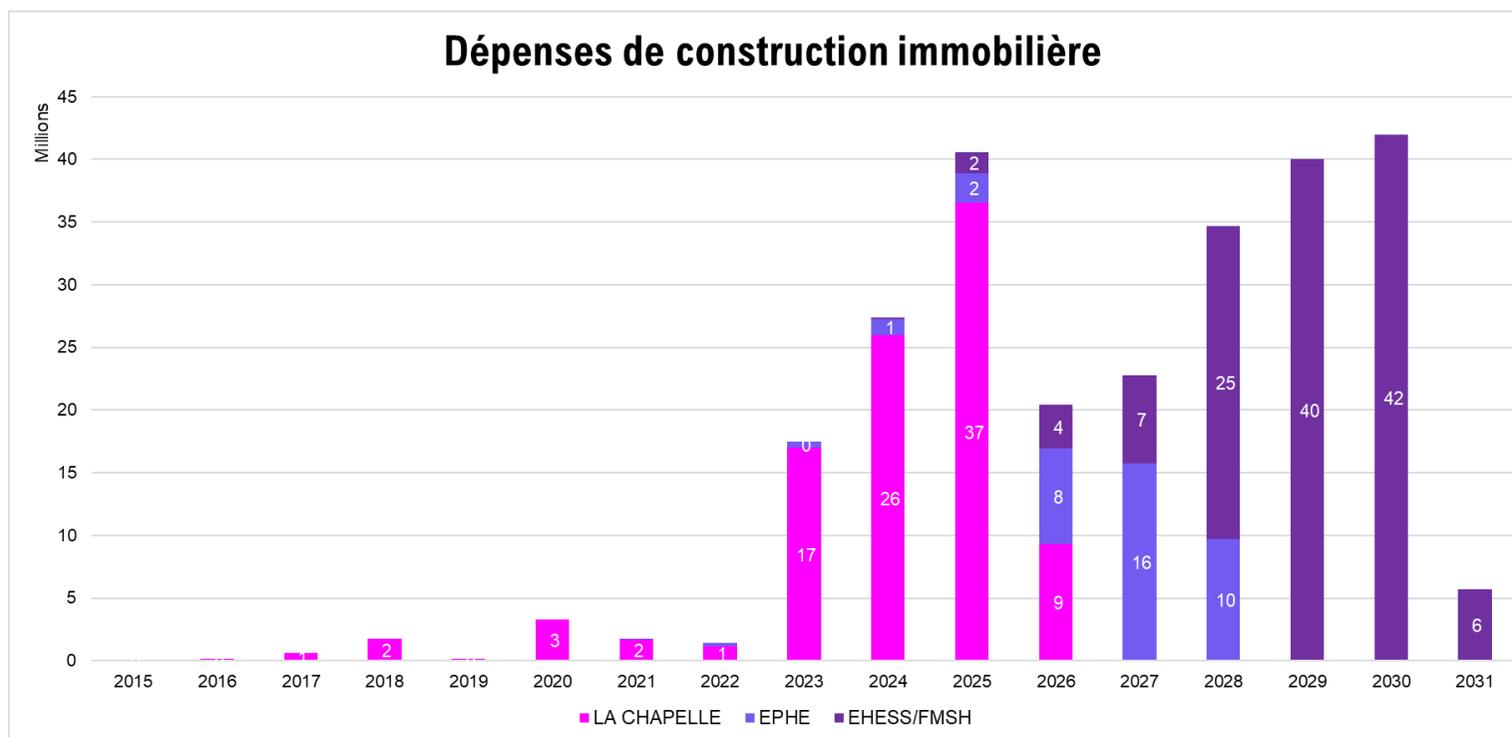
DEPENSES								
	CFI 2023		BRA 2024		CFI 2024		Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Intervention			89 000	89 000	88 500	88 500	- 500	- 500

En tant que nouveau porteur du projet Collex Persée, l'EPCC a repris les droits et obligations de l'ancien porteur du projet ce qui implique le reversement de subventions non effectué pour un montant de 88,5 k€ pour 2024.

5- Les dépenses d'investissement :

DEPENSES								
	CFI 2023		BRA 2024		CFI 2024		Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Investissement	1 187 940	18 848 132	7 343 390	35 006 270	5 798 467	29 467 426	- 1 544 923	- 5 538 844

La section d'investissement est également en diminution par rapport au BRA 2024 pour atteindre 29,5 M€ en CP (-5,5 M€).



Les dépenses 2024 sont principalement liées à l'opération La Chapelle (25 M€ vs 16,1 M€ en 2023). Cette opération sera livrée en 2025.

6- L'équilibre financier :

BESOINS						FINANCEMENTS						
	CFI 2023	BR1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024		CFI 2023	BR1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 210 497	29 241 613	6 243 570	5 186 681	- 1 056 889			-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	<i>2 210 497</i>	<i>29 241 613</i>	<i>6 243 570</i>	<i>5 186 681</i>	<i>- 1 056 889</i>							<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>												<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	3 744 565	3 760 053	3 760 053	3 760 053	0							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	8 134 384	18 845 966	11 213 862	9 762 006	- 1 451 855		10 821 361	18 389 082	10 573 521	8 471 002	- 2 102 519	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	- 684				-				2 893 000	2 892 653	- 347	Autres encaissements non budgétaires (e2)-RELIQUAT COLLEX PERSEE
Autres décaissements non budgétaires (e1)				129 310	129 310		154 425		-	30 766	- 30 766	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 088 763	51 847 632	21 217 485	18 838 051	- 2 379 434		10 975 786	18 389 082	13 466 521	11 332 889	- 2 133 285	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	-	-	-	-		3 112 977	33 458 549	7 750 964	7 505 162	-	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		<i>5 533 046</i>	<i>32 714 590</i>	<i>6 991 287</i>	<i>6 317 405</i>	<i>- 25 723 304</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 420 069</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		<i>-</i>	<i>743 959</i>	<i>759 677</i>	<i>1 187 757</i>	<i>- 10 877 812</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	14 088 763	51 847 632	21 217 485	18 838 051	- 2 379 434			51 847 632	21 217 485	18 838 051	- 2 133 285	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Compte tenu du solde budgétaire négatif de -5,2 M€, du remboursement de l'emprunt BEI à hauteur de 3,8 M€ et du solde des opérations de TVA, le prélèvement de la trésorerie s'établit à -7,5 M€, en diminution par rapport au BRA 2024(-7,7 M€).

On constate un prélèvement sur la trésorerie fléchée de 6,3 M€ lié :

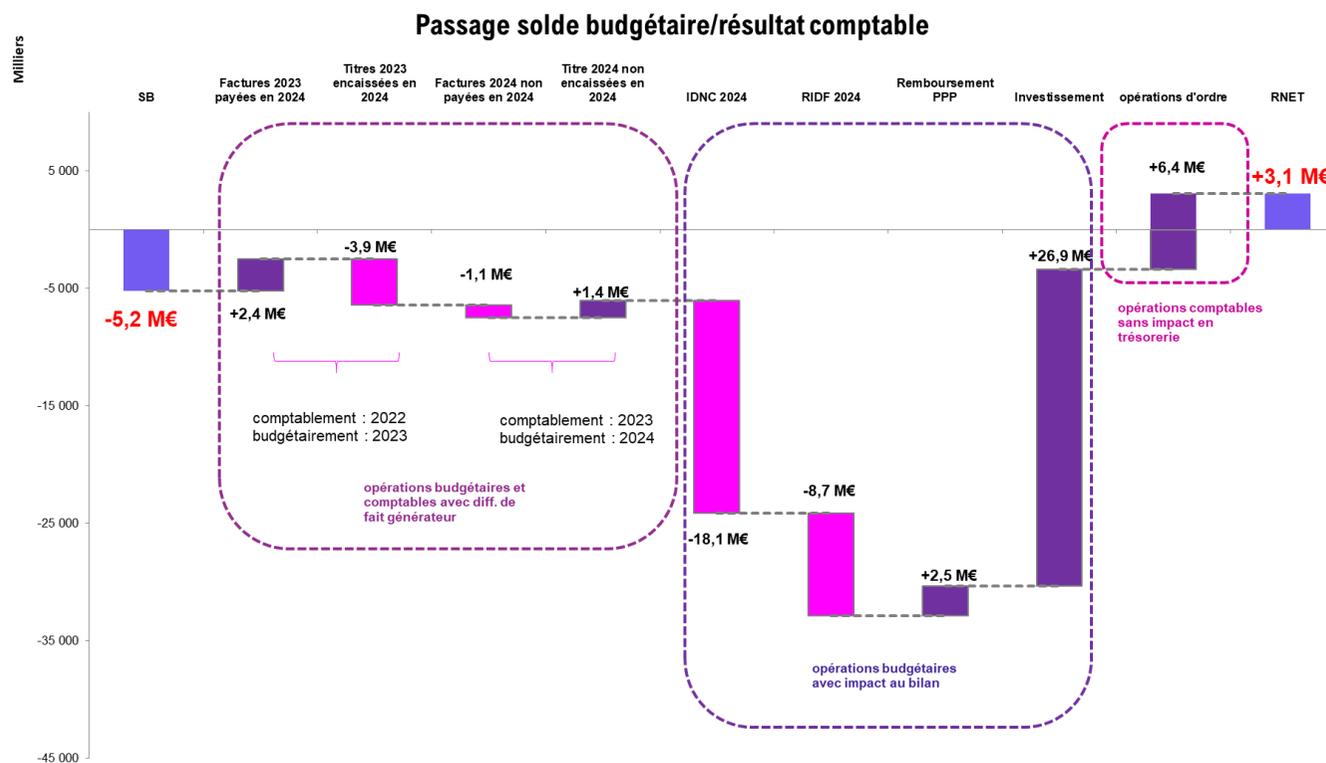
- aux opérations de constructions et d'exploitation maintenance pour -5,2 M€
- au remboursement des emprunts pour -6,3 M€
- et un abondement sur la trésorerie fléchée liée à Collex (+5,2 M€)

7- Situation patrimoniale

a. Passage du solde budgétaire au résultat comptable

Les différences entre le résultat net comptable et le solde budgétaire tiennent principalement :

- aux dépenses d'investissement (y.c. remboursement de la dette/PPP), et à leur financement non incluses dans le résultat comptable mais au bilan
- aux opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur
- aux charges et produits sans impact en trésorerie (rattachement des charges et produits à l'exercice, dotation aux amortissements, dotation/reprise de provision)



- IDNC 18M€/an
- Appel de fonds RIDF/La Chapelle 8,7 M€
- Investissement : opération Porte de la Chapelle (26 M€) ; EPHE (1 M€)
- Remboursement emprunt PPP (2,5 M€)

Résultat +3,1 M€ : ce résultat comptable porte l'effet :

- des pénalités infligées à Sérendicité pour l'année 2024 (+1,9 M€),
- du financement du GIS Collex Persée (+2,3 M€)
- et des variations des dépréciations (-955 K€) et des provisions (reprise de la provision pour travaux de réhabilitation de l'EHESS 1 : +700 k€; dotations CET et chômage : -192 K€)

Les dépenses réalisées pour la réhabilitation de l'EHESS s'élèvent au total à 526 752,72 €, partiellement couvert à hauteur du remboursement reçu de l'assurance (140 000 €), soit un solde de 386 752,72 € non couvert par un financement.

b. Fonds de roulement & trésorerie

La neutralisation des éléments sans impact en trésorerie conduit à une capacité d'autofinancement de +3,6 M€.

- Les opérations d'investissements sont financées par les financements externes de l'actif (subventions Région Ile de France, intérêts de la dotation non consommable)
- Impact du changement de méthode de comptabilisation des financements externes de l'actifs : créance nette sur l'Etat +118 M€
- Les opérations sur Collex Persée (+2,3 M€ SCSP, -0,1 M€ reversements, +2,9 M€ reliquat trésorerie) impacte positivement le fonds de roulement (+5,2 M€)

On constate ainsi une augmentation du fonds de roulement de +119,2 M€.

	2024	2023	2022
Résultat comptable	3 066,0	-459,7	3 580,7
Dotations aux amortissements	10 531,5	224,8	310,4
Dotations aux provisions nettes des reprises	447,6	2 869,9	60,2
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			7,0
Produits de cession d'éléments d'actifs cédés			-4,0
Quote part de financements d'actifs virées au résultat	-10 418,8	-177,5	-263,7
CAF	3 626,3	2 457,5	3 690,6
-Variation du BFR	-127 038,6	-6 392,7	595,2
Corrections du bilan d'ouverture	118 730,6	1 592,3	
Flux de trésorerie généré par l'activité	-4 681,7	-2 342,9	4 285,8
Acquisitions d'immobilisations	-27 364,4	-16 369,0	-937,6
Cessions d'immobilisations			4,0
Flux de trésorerie liés à l'investissement	-27 364,4	-16 369,0	-933,6
Remboursement Emprunt BEI	-3 760,1	-3 744,6	-3 729,1
Remboursement Serendicité	-2 522,5	-2 490,7	-2 446,8
Subventions reçues	27 930,8	21 834,2	6 548,4
Reliquat Collex	2 892,7		
Flux de trésorerie de financement	24 540,9	15 598,9	372,5
Variation de trésorerie	-7 505,2	-3 113,0	3 724,7
Trésorerie à l'ouverture	102 458,8	105 571,8	101 847,1
Trésorerie à la clôture	94 953,7	102 458,8	105 571,8

- Impact du changement de méthode de comptabilisation des financements externes de l'actifs : créance nette sur l'Etat 118 M€
- Dotation aux amortissement parc immobilier = 10,5 M€, compensée par une reprise des financements externes de l'actif au même montant.
- Variation du BFR : impact du retraitement de la créance Etat (118 M€) et du remboursement des emprunts sur trésorerie fléchée (6 M€)
- Investissement : opération Porte de la Chapelle (26 M€) ; EPHE (1 M€)

- Remboursement des emprunts BEI (3,8 M€) et PPP (2,5 M€)
- Financements reçus = à hauteur des dépenses réalisées (La Chapelle 26 M€+EPHE 1 M€+part EPHE de l'emprunt BEI 0,6 M€)
- Prélèvement de trésorerie = -7,5 M€

Bilan

Actif	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Passif	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	287,5	750,0	615,9	Financements reçus	395 848,4	89 265,5	67 608,8
Immobilisations corporelles	378 122,9	191 430,2	175 420,1	Réserves	-1 317,7	-2 651,2	-2 651,2
Immobilisations financières	450 000,0	450 000,0	450 000,0	Report à nouveau	9 677,3	9 699,1	1 489,1
Total actif immobilisé	828 410,4	642 180,2	626 036,0	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 066,0	-459,7	3 580,7
				Total fonds propres	407 274,1	95 853,6	70 027,4
				Provisions pour risques		0,0	3 047,4
				Provisions pour charges	1 121,1	1 451,2	396,2
				Total provisions pour risques et charges	1 121,1	1 451,2	3 443,6
				Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	76 510,5	80 270,5	84 015,1
				Dettes financières et autres emprunts	495 776,7	498 299,2	500 789,9
				Total dettes financières	572 287,1	578 569,7	584 805,0
Créances	120 118,5	12 925,3	14 906,5	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 597,2	3 888,1	2 666,2
Charges constatées d'avance (d	378,6	425,5	162,6	Dettes fiscales et sociales	295,3	303,4	1,0
Total actif circulant (hors tresore	120 497,1	13 350,8	15 069,2	Avances et acomptes reçus	56 457,7	71 230,3	76 920,9
				Dettes correspondant à des opé. pour comptes de tiers (dispositi	0,0	0,0	0,0
				Autres dettes non financières	3 828,6	6 693,4	7 213,5
Trésorerie	94 953,7	102 458,8	105 571,8	Produits constatés d'avance	0,0	0,0	1 599,5
				Total Dettes non financières	63 178,8	108 961,9	88 401,1
TOTAL	1 043 861,1	784 836,4	746 677,0	TOTAL	1 043 861,1	784 836,4	746 677,0

Actif :

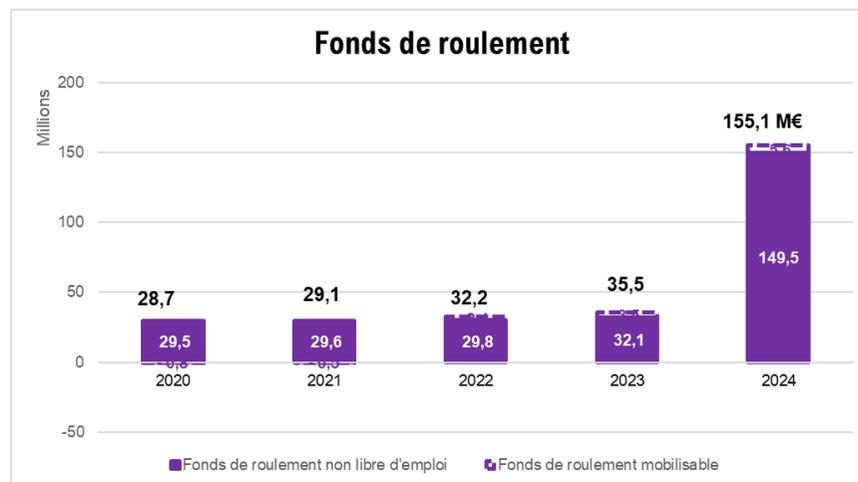
- Immobilisations : intégration des terrains (76 M€), des bâtiments Humathèque (97 M€) et EHES1 (34 M€) ; augmentation des encours liée aux travaux de l'opération Porte de la Chapelle (+2 6M€)
- Créances :
 - o impact des créances sur Sérendicité (1,0M€) dépréciées à 50%
 - o la méthode de comptabilisation des financements du PPP par l'État a été revue, conduisant à inscrire une créance sur l'État dont le montant à la clôture 2024 s'établit à 109,5 M€.

Passif :

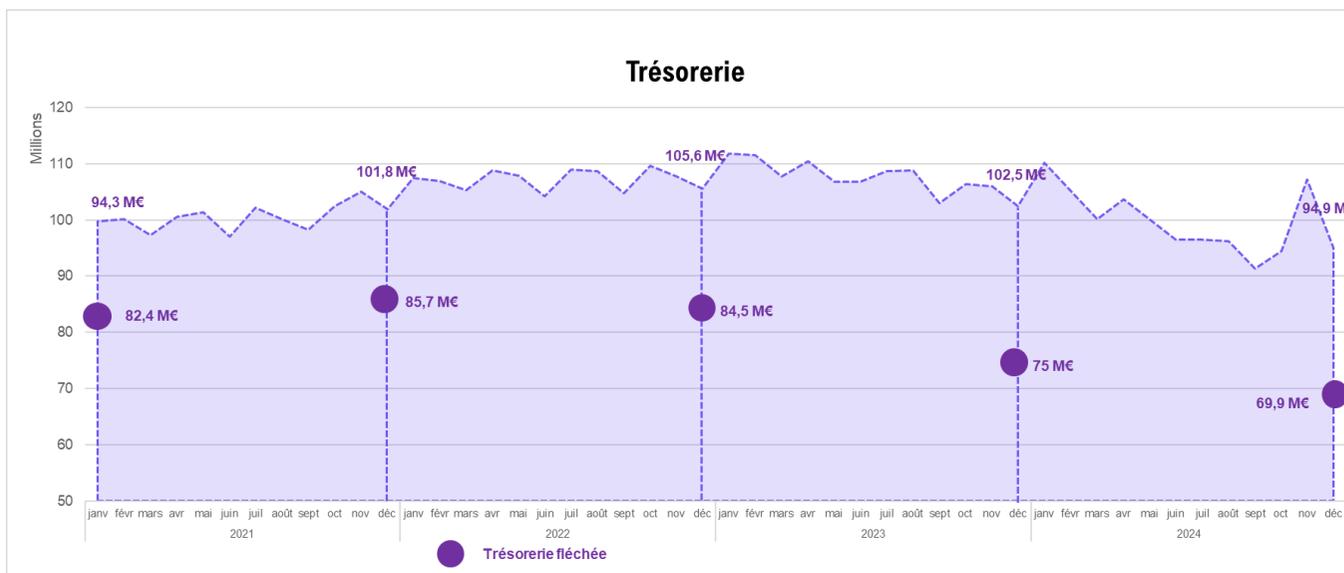
- Financements reçus : investissements 2024 (+27,0 M€), remboursements part EPHE de l'emprunt BEI (+0,6 M€)
- Report à nouveau : impact des corrections du bilan à l'ouverture :
 - o Intégration reliquat trésorerie Collex Persée : +2,9 M€
 - o Constatation créance sur l'État / PPP : +109 M€
 - o Sortie d'encours -0,8 M€
- Provisions pour risques : reprise de la provision pour travaux EHES1 (0,7 M€)
- Emprunts : remboursements : BEI : -3,7 M€ ; PPP : -2,5 M€
- Avances & acomptes reçus : IDNC 2024 (+18,1 M€) + subvention RIDF/Porte de la Chapelle (+8,7 M€) consommés à hauteur des investissements fléchés (-27 M€), des dépenses de fonctionnement fléchées (-5,7 M€), de personnel fléchés (-1,6 M€) et des remboursements d'emprunts (BEI : -3,7 M€ ; PPP : -2,5 M€)

Fonds de roulement :

Le fonds de roulement (155,1 M€) comporte principalement l'effet de la créance sur l'Etat au titre du financement du PPP. Il reste très largement non mobilisable en 2024



Trésorerie



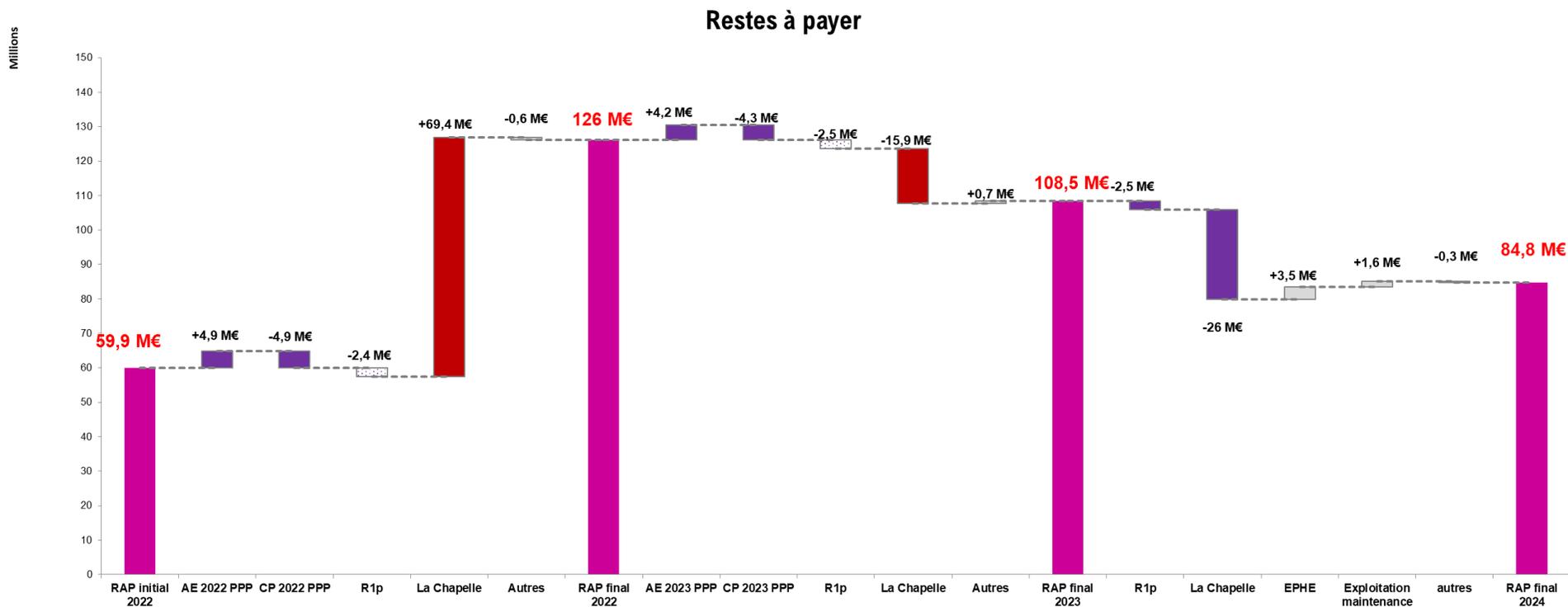
Cette trésorerie abondante résulte d'une part, des cycles de financements de l'EPCC qui l'amène à encaisser à l'avance des contributions importantes des principaux financeurs (État, Agence nationale de la recherche, collectivités locales) qui ne donneront lieu à décaissements qu'à l'avancement des opérations avec plusieurs années de décalage et d'autre part, de Collex Persée.

De plus l'EPCC a souscrit en 2016-2017 des dettes importantes pour plus de 155 M€ (58 M€ auprès de l'entreprise partenaire du PPP et 97 M€ d'emprunts à la Banque européenne d'investissement - BEI) qui donnent lieu à remboursements annuels et ne seront amorties qu'en 2045.

Pour leur plus grande part, les fonds propres et la trésorerie sont déjà préemptés pour des opérations pluriannuelles.

c. Restes à payer budgétaires

Les restes à payer budgétaires s'élèvent à 84,8 M€ à fin 2025 contre 84,8 M€ à fin 2024, compte tenu du remboursement de l'emprunt PPP (2,5 M€) et des dépenses sur l'opération Porte de la Chapelle (36 M€). A ces restes à payer budgétaires s'ajoute le solde restant dû de l'emprunt BEI (capital) soit 76,6 M€ à fin 2024 (80,3 M€ fin 2023), pour un total de 161,3 M€ fin 2024 vs 188,7 M€ fin 2023.



II- OPERATIONS IMMOBILIERES

Les opérations immobilières représentent 77% des dépenses de l'exécution 2024. Ces opérations comprennent les opérations de construction, de réhabilitation et l'exploitation maintenance.

1- Les opérations de construction

La gestion 2024 porte des dépenses et des recettes liées principalement à 2 opérations pour lesquelles l'EPCC est maître d'ouvrage :

- le site de la Chapelle qui accueillera les étudiants de l'université Panthéon Sorbonne
- et la construction d'un bâtiment sur le site d'Aubervilliers qui accueillera le siège de l'EPHE et des espaces mutualisés.

L'EPCC a en outre achevé la réhabilitation du siège de l'EHESS suites aux dégradations survenues lors de l'occupation du bâtiment. Les dépenses réalisées pour la réhabilitation de l'EHESS s'élèvent au total à 526 752,72 €, partiellement couvert à hauteur du remboursement reçu de l'assurance (140 000 €), soit un solde de 386 752,72 € non couvert par un financement.

a. La Chapelle

L'enveloppe concernant l'opération de construction du site de la Chapelle est de 97 657 K€ HT. Le projet est financé par la Région Ile de France et la Ville de Paris pour 46 M€, l'Etat à travers les intérêts de la dotation Opération Campus pour 45,6 M€, et 6 M€ de ressources propres correspondant à la vente du siège de l'INED.

La phase des travaux a commencé fin 2022 et la livraison est prévu pour 2025.

Exécution 2024 de l'opération sur le site de la Chapelle

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes		
		Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à N nettes des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
La Chapelle	Personnel	726 395	245 895	119 272	365 167	245 895	119 272	365 167	-	361 228	361 228
	Fonctionnement	2 220 850	1 732 583	82 503	1 815 087	1 697 503	117 584	1 815 087	-	405 763	405 763
	Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	94 698 755	82 536 953	1 015 629	83 552 581	23 934 778	25 757 226	49 692 004	33 860 577	11 146 174	45 006 751
Total La Chapelle		97 646 000	84 515 431	1 217 403	85 732 834	25 878 176	25 994 081	51 872 257	33 860 577	11 913 166	45 773 743

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
La Chapelle	Financement de l'Etat*	-	-	-	-
	Autres financements publics**	91 646 000	51 140 980	8 720 000	31 785 020
	Autres financements***	6 000 000	6 000 000	-	-
Total La Chapelle		97 646 000	57 140 980	8 720 000	31 785 020

b. Le siège de l'EPHE

L'enveloppe de l'opération de construction du bâtiment qui accueillera le siège de l'EPHE et des locaux mutualisés est de 37,50 M€. Le projet est financé par l'Etat à travers les intérêts de la dotation (20,3 M€ dont 4 M€ de subvention complémentaire de l'ANR) et un retour de 1M€ sur la vente de foncier.

Le financement prend également en compte l'utilisation de 16,2 M€ restant de l'emprunt fait à la BEI en 2019.

Exécution 2024 de l'opération EPHE

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes		
		Coût total de l'opération (1)	AE consommées les années antérieures à N nettes des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N (2)	AE consommées en N (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à N (5)	CP consommés en N (6)	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Restes à payer (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
EPHE	Personnel	1 490 181	200 881	280 707	481 588	200 881	280 707	481 588	-	1 008 593	1 008 593
	Fonctionnement	913 069	255 490	70 667	326 157	255 490	5 667	261 157	65 000	586 911	651 911
	Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	35 096 750	848 780	4 387 538	5 236 318	212 831	919 958	1 132 789	4 103 529	29 860 432	33 963 961
Total EPHE		37 500 000	1 305 151	4 738 912	6 044 063	669 202	1 206 332	1 875 534	4 168 529	31 455 937	35 624 466

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération (11)	Encaissements des années antérieures à N (12)	Encaissement réalisés en N (13)	
EPHE	Financement de l'Etat*	-	-	-	(14) = (11) - (12) - (13) -
	Autres financements publics**	20 300 000	4 020 641	-	16 279 359
	Autres financements***	-	-	-	-
Total EPHE		20 300 000	4 020 641	-	16 279 359

c. Réhabilitation de l'EHESS

L'enveloppe prévisionnelle pour la réhabilitation de l'EHESS était estimée à 850 K€ en 2023 (en fonctionnement). Les dépenses réalisées pour la réhabilitation de l'EHESS s'élèvent au total à 527 K€. L'opération est terminée.

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes		
		Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à N nettes des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Réhabilitation EHESS	Personnel										
	Fonctionnement	555 202	205 202	300 611	505 813	155 202	314 751	469 953	35 860	49 389	85 249
	Intervention										
	Investissement										
	Total Réhab EHESS	555 202	205 202	300 611	505 813	155 202	314 751	469 953	35 860	49 389	85 249

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
Réhabilitation EHESS	Financement de l'Etat*				-
	Autres financements publics**				-
	Autres financements***			140 000	- 140 000
	Total Réhab EHESS	-	-	140 000	- 140 000

L'EPCC a obtenu de l'assureur un remboursement de 140 000€. La demande de financement faite auprès du ministère n'a pas aboutie.

d. Bâtiment EHESS/FMSH

L'enveloppe pour cette opération est prévue à 125 M€. Le projet est financé par l'Etat à travers les IDNC (15 M€) et un financement de l'État (110 M€). Ces hypothèses seront revues lors du prochain CISG.

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes		
		Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à N nettes des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
EHESS/FMSH	Personnel	1 077 600		68 966	68 966		68 966	68 966	-	1 008 634	1 008 634
	Fonctionnement	1 190 000		2 989	2 989		2 269	2 269	720	1 187 011	1 187 731
	Intervention				-			-	-	-	-
	Investissement	122 732 400		118 805	118 805		39 355	39 355	79 450	122 613 595	122 693 045
Total EHESS/FMSH		125 000 000	-	190 760	190 760	-	110 590	110 590	80 170	124 809 240	124 889 410

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
EHESS/FMSH	Financement de l'Etat*				-
	Autres financements publics**	125 000 000		200 000	124 800 000
	Autres financements***				-
Total EHESS/FMSH		125 000 000	-	200 000	124 800 000

e. Bâtiment Aménités

Il a été décidé de créer un centre de coût dénommé « Aménités » qui correspond à la réalisation d'opérations destinées à améliorer la vie sur le Campus :

- Étude sur les besoins en restauration et services sur le Campus
- Aménagement d'un terrain de sport sur l'îlot 5 (en remplacement de celui existant sur l'îlot 1 / parcelle opération EPHE Campus Condorcet,
- Aménagement des espaces Café et Librairie au sein de l'Humathèque

L'enveloppe pour cette opération (terrain de sport, café/librairie de l'Humathèque) est prévue à 2 M€. Le projet est financé par l'Etat à travers les IDNC. Ces hypothèses seront examinées lors du prochain CISG.

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision	Exécution						Prévision N+1 et suivantes		
		Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à N nettes des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Aménités	Personnel				-			-	-	-	-
	Fonctionnement	62 000			-			-	-	62 000	62 000
	Intervention				-			-	-	-	-
	Investissement	1 938 000	35 500	35 500		16 000	16 000	19 500		1 902 500	1 922 000
Total Aménités		2 000 000	-	35 500	35 500	-	16 000	16 000	19 500	1 964 500	1 984 000

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
Aménités	Financement de l'Etat*				-
	Autres financements publics**	2 000 000		40 000	1 960 000
	Autres financements***				-
Total Aménités		2 000 000	-	40 000	1 960 000

f. Opérations de construction : synthèse

En conclusion, l'exécution 2024 des opérations de construction et réhabilitation se présente comme suit :

DEPENSES						RECETTES				
	BRA 2024		CFI 2024		Ecart entre le BRA 2024 et le CFI 2024		BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le BRA 2024 et le CFI 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	471 900	471 900	468 945	468 945	- 2 955	- 2 955	140 000	140 000	-	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>		36 797		36 797	-	-			-	Subvention pour charges de service public
					-	-			-	Subvention pour charges d'investissement
					-	-			-	Autres financements de l'Etat
					-	-			-	Fiscalité affectée
Fonctionnement	547 000	607 000	456 770	440 271	- 90 230	- 166 729			-	Autres financements publics
					-	-	140 000	140 000	-	Recettes propres
					-	-			-	
Intervention					-	-			-	
					-	-			-	
					-	-	8 960 000	8 960 000	-	Recettes fléchées*
					-	-			-	Subvention pour charges d'investissement fléchée
					-	-			-	Autres financements de l'Etat fléchés
Investissement	6 990 000	32 160 000	5 557 471	26 732 539	- 1 432 529	- 5 427 461	8 960 000	8 960 000	-	Autres financements publics fléchés
					-	-			-	Recettes propres fléchées
					-	-			-	
					-	-			-	
					-	-			-	
					-	-			-	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	8 008 900	33 238 900	6 483 186	27 641 754	- 1 525 714	- 5 597 146	9 100 000	9 100 000	-	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		-		-			24 138 900	18 541 754		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

2- L'exploitation maintenance

Les coûts d'exploitation maintenance des bâtiments MOP et les loyers du contrat de partenariat sont financés par l'Etat au travers des intérêts de la dotation Opération Campus et par les membres à travers la convention d'occupation.

	Budget AE BRA 2024	Conso AE	Budget CP BRA 2024	Conso CP	Taux Exéc AE	Taux Exéc CP
Fonctionnement	10 208 299	10 081 859	10 001 101	10 298 246	99%	103%
Investissement	205 000	201 037	2 752 490	2 700 889	98%	98%
Total Exploitation Maintenance	10 413 299	10 282 896	12 753 591	12 999 135	99%	102%

III- BUDGET HORS OPERATIONS IMMOBILIERES

Le budget hors opérations immobilières englobe les dépenses et recettes liées à l'Humathèque, aux services aux résidents, au fonctionnement général de l'établissement et au soutien à la recherche.

1- Humathèque

Les dépenses relatives à l'Humathèque sont financées essentiellement par la SCSP et par les contributions des membres pour les personnels mis à disposition et les acquisitions documentaires.

Les coûts d'exploitation maintenance liés à l'Humathèque sont inclus dans les dépenses présentées au § I.2.

	Budget AE BRA 2024	Conso AE	Budget CP BRA 2024	Conso CP	Taux Exéc AE	Taux Exéc CP
Transfert des collections	200 000	120 461	200 000	126 703	64%	63%
Fonctionnement	200 000	120 461	200 000	126 703	64%	63%
Mise à disposition documentation	5 286 131	5 096 291	5 751 856	5 159 307	96%	90%
Fonctionnement	1 567 871	1 467 594	2 033 596	1 528 969	94%	75%
Investissement	6 000	-	6 000	1 630	0%	27%
Personnel	3 623 260	3 540 197	3 623 260	3 540 208	98%	98%
Intervention	89 000	88 500	89 000	88 500	99%	99%
Total Humathèque	5 486 131	5 216 752	5 951 856	5 286 010	95%	89%

2- Services aux résidents

Les services aux résidents correspondent aux dépenses nécessaires à la qualité des conditions de travail et d'études sur le Campus.

Les dépenses sont principalement constituées des coûts des services logistiques, des coûts informatiques et des dépenses de personnel (personnel Campus et MAD). En 2025 ces dépenses seront intégrées aux dépenses immobilières au même niveau que l'exploitation maintenance.

Budget	CFI 2023		BRA 2024		CFI 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Humathèque/Département Services et soutien à la recherche	5 019	6 678	20 000	20 000	-	142
Service public	5 019	6 678	20 000	20 000		142
Direction Exploitation et Services	287 471	583 746	629 015	548 654	637 082	597 231
Formations sécurité (GQS et extincteurs)	725	725	15 055	15 055	12 400	7 097
services logistiques	280 317	579 518	612 610	529 956	623 332	585 859
Audiovisuel	633					633
Gestion des espaces	5 796	3 503	1 350	3 643	1 350	3 643
Direction Systèmes d'Information	341 728	317 289	758 696	744 647	628 092	586 431
Assistance informatique	184 900	176 752	266 437	309 537	261 263	277 141
Système d'Information (Solutions)	42 127	58 018	150 455	152 191	154 734	124 069
Infrastructures (maintenance)	96 424	82 520	177 613	178 338	179 543	160 260
Infrastructures (acquisitions)	18 277		164 190	104 580	32 551	24 961
Direction Générale	8 974	13 405	18 574	22 000	8 680	12 106
Vie associative et culturelle	8 974	13 405	18 574	22 000	8 680	12 106
Direction Affaires générales	264 581	280 781	720 250	720 250	709 067	709 067
Personnels Campus	231 698	231 698	686 750	686 750	658 773	658 773
Remboursements de MAD	32 883	49 083	33 500	33 500	50 294	50 294
TOTAL	907 774	1 201 899	2 146 535	2 055 551	1 982 921	1 904 977
Financement SCSP				1 297 046		1 263 101
Financement sur ressources propres				104 580		
Contribution Membres Services aux résidents				653 925		641 876

3- Fonctionnement général de l'établissement

Les dépenses relatives au fonctionnement général sont financées essentiellement par la SCSP et les contributions des membres au titre du règlement intérieur. Elles intégraient encore en 2023 les dépenses liées aux remboursements des mis à disposition.

	Budget AE BRA 2024	Conso AE	Budget CP BRA 2024	Conso CP	Taux Exéc AE	Taux Exéc CP
Fonctionnement général de l'EPCC	3 909 827	3 812 916	3 655 624	3 547 903	98%	97%
Fonctionnement	1 233 954	1 105 625	979 751	840 464	90%	86%
Investissement	3 200	2 802	3 200	2 802	88%	88%
Personnel	2 672 673	2 704 489	2 672 673	2 704 637	101%	101%
pilotage stratégique	10 130	26 330	14 170	25 820	260%	182%
Fonctionnement	10 130	26 330	14 170	25 820	260%	182%
Total général	3 919 957	3 839 246	3 669 794	3 573 723	98%	97%

4- Soutien à la recherche, organisations d'évènements scientifiques

En plus des dépenses de personnel, les dépenses sont principalement composées des dépenses concernant le 1^{er} Festival Printemps des Humanités, le projet Biblissima+ pour les dépenses portées par l'EPCC en tant que porteur de projet.

L'établissement est également coordinateur du projet Biblissima + financé par l'ANR (pas d'impact budgétaire, les opérations de reversement sont traitées en compte de tiers).

	Budget AE BRA 2024	Conso AE	Budget CP BRA 2024	Conso CP	Taux Exéc AE	Taux Exéc CP
Biblissima	156 500	151 280	156 500	150 039	97%	96%
Fonctionnement	10 500	7 972	10 500	6 741	76%	64%
Personnel	146 000	143 308	146 000	143 298	98%	98%
Soutien à la recherche	765 417	605 275	768 125	599 033	79%	78%
Fonctionnement	142 917	111 648	145 625	105 375	78%	72%
Personnel	622 500	493 627	622 500	493 658	79%	79%
Organiser des evenements scientifique	388 446	351 076	415 879	379 243	90%	91%
Fonctionnement	298 646	293 449	326 079	321 623	98%	99%
Personnel	89 800	57 628	89 800	57 620	64%	64%
Total général	1 310 363	1 107 631	1 340 504	1 128 316	85%	84%

IV- Les tableaux budgétaires

1- Tableau 1

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois
COMPTE FINANCIER 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	108,62	9,67	118,29

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 124

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

NB2: Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Sous plafond LFI (a)" et "Hors plafond LFI (b)". Les ETPT afférents doivent être renseignés directement dans la colonne "Plafond organisme".

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	108,62	7 219 484,52	9,67	697 576,78	118,29	8 431 380,59
1 - TITULAIRES	19,52	1 550 826,82			19,52	1 550 826,82
* Titulaires Etat	19,52	1 550 826,82			20,43	1 652 300,00
* Titulaires organisme (corps propre)	0,00	0,00			0,00	0,00
2 - CONTRACTUELS	89,10	5 668 657,70	9,67	697 576,78	98,77	6 366 234,48
* Contractuels de droit public	89,10	5 668 657,70	9,67	697 576,78	98,77	6 366 234,48
δCDI	51,97	3 689 596,90			56,51	3 720 400,00
δCDD	34,13	1 493 488,16	8,00	448 689,18	44,84	2 344 200,00
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	3,00	485 572,64	1,67	248 887,60	4,67	735 400,00
* Contractuels de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
δCDI	0,00	0,00			0,00	0,00
δCDD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 - CONTRATS AIDES			0,00	0,00	0,00	0,00
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						514 319,29

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

NB : Pour les non opérateurs de l'Etat, aucune donnée ne doit être renseignée dans les colonnes "Emplois sous plafond LFI" et "Emplois hors plafond LFI". Les ETPT et dépenses de personnel afférents doivent être renseignés directement dans les colonnes "Plafond organisme".

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	14,14	383 626,64
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	14,14	383 626,64
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME		

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

3- Tableau 3

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine
COMPTE FINANCIER 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES									
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (le cas échéant)		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
D105-Bibliothèque et documentation	3 540 197	3 540 208	1 588 055	1 655 672	88 500	88 500	-	1 630	5 216 752	5 286 010
D111-Rech univ science homme	636 934	636 956	119 621	112 117	-	-	-	-	756 555	749 072
D113-Diffusion savoirs musées	57 628	57 620	293 449	321 623	-	-	-	-	351 076	379 243
D114-Immobilier	833 212	833 187	10 247 429	10 512 370	-	-	5 763 113	29 438 033	16 843 755	40 783 590
D115-Pilotage et support	3 363 162	3 363 410	2 428 239	2 092 014	-	-	35 353	27 763	5 826 754	5 483 188
Destination...									-	-
TOTAL	8 431 133	8 431 381	14 676 792	14 693 797	88 500	88 500	5 798 467	29 467 426	28 994 892	52 681 103

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B

-

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES											
	Recettes globalisées						Recettes fléchées					Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
FD010-Subvention pour charge de service public	9 743 926							2 400 000				12 143 926
FD070-ANR investissement d'avenir									18 158 206			18 158 206
FD080-ANR hors investissement d'avenir												-
FD090-Subv. exploit & financt actifs - Région									8 720 000			8 720 000
FD110-Subv. exploit & financt actifs - Autres					2 165 894				848 490			3 014 384
FD130-Autres recettes						4 618 123					839 783	5 457 906
TOTAL	9 743 926	-	-	-	2 165 894	4 618 123	-	2 400 000	27 726 696	839 783	839 783	47 494 423

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C

5 186 681

4- Tableau 4

TABLEAU 4 Equilibre financier COMPTE FINANCIER 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS						FINANCEMENTS						
	CFI 2023	BR1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024		CFI 2023	BR1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 210 497	29 241 613	6 243 570	5 186 681	- 1 056 889			-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont Budget Principal	2 210 497	29 241 613	6 243 570	5 186 681	- 1 056 889							dont Budget Principal
dont Budget Annexe					-							dont Budget Annexe
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	3 744 565	3 760 053	3 760 053	3 760 053	0							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	8 134 384	18 845 966	11 213 862	9 762 006	- 1 451 855		10 821 361	18 389 082	10 573 521	8 471 002	- 2 102 519	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	- 684				-				2 893 000	2 892 653	- 347	Autres encaissements non budgétaires (e2)-RELIQUAT COLLEX PERSEE
Autres décaissements non budgétaires (e1)				129 310	129 310		154 425			30 766	- 30 766	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	14 088 763	51 847 632	21 217 485	18 838 051	- 2 379 434		10 975 786	18 389 082	13 466 521	11 332 889	- 2 133 285	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	-	-	-	-		3 112 977	33 458 549	7 750 964	7 505 162	- 25 723 304	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***							5 533 046	32 714 590	6 991 287	6 317 405	- 25 723 304	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	2 420 069							743 959	759 677	1 187 757	- 10 877 812	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	14 088 763	51 847 632	21 217 485	18 838 051	- 2 379 434			51 847 632	21 217 485	18 838 051	- 2 133 285	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

- 7 484 257,68
20 903,93 - 12 095 286,72 opé immob

5- Tableau 5

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers
COMPTE FINANCIER 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Opération de TVA	C 445	Opération de TVA	8 505 242,29	6 771 976,73
	C 4...			
Reversement	C 44343200	Equipex Biblissima +	1 256 764	1 699 025
TOTAL			9 762 006	8 471 002

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

6- Tableau 6

TABLEAU 6
Situation patrimoniale
COMPTE FINANCIER 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	CFI 2023					CFI 2024					Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024
	CFI 2023	BR 1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	CFI 2023	BR 1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	
Personnel	5 078 836	9 218 117	8 758 910	8 206 397	-552 513	Subventions de l'Etat	8 955 629	9 796 969	11 939 757	12 143 926	204 169
dont charges de pensions civiles **					0	Fiscalité affectée					0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	17 592 313	14 610 770	23 108 994	29 992 424	6 883 429	Autres subventions	7 689 876	8 662 781	8 746 530	8 912 413	165 884
Intervention (le cas échéant)			89 000	88 500	-500	Autres produits	5 565 920	5 751 372	14 871 959	20 297 026	5 425 067
TOTAL DES CHARGES (1)	22 671 149	23 828 887	31 956 904	38 287 321	6 330 416	TOTAL DES PRODUITS (2)	22 211 425	24 211 123	35 558 246	41 353 365	5 795 120
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	382 236	3 601 342	3 066 045	- 535 297	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	459 724	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	22 671 149	24 211 123	35 558 246	41 353 365	5 795 120	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	22 671 149	24 211 123	35 558 246	41 353 365	5 795 120

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	CFI 2023	BR 1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024
Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-459 724	382 236	3 601 342	3 066 045	-535 297
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 501 267	116 344	10 016 533	14 255 570	4 239 037
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	584 077	700 000	700 000	3 276 473	2 576 473
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0				0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0				0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		0	9 813 874	10 418 822	604 948
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 457 466	-201 420	3 104 001	3 626 319	522 318

10 979 096

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CFI 2023					CFI 2024					Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024
	CFI 2023	BR 1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	CFI 2023	BR 1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024	
Insuffisance d'autofinancement	-	201 420	-	-	-	Capacité d'autofinancement	2 457 466	-	3 104 001	3 626 319	522 318
Investissements	16 368 950	47 905 890	32 483 780	27 364 372	-5 119 408	Financement de l'Etat					-
Remboursement des dettes financières	6 235 278	6 522 543	6 282 543	6 282 544	1	Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat	21 834 165	53 872 543	38 658 543	27 930 766	- 10 727 777
Réduction des capitaux propres (corrections d'erreurs)	4 691 999			36 479 059		Autres ressources				2 892 653	2 892 653
TOTAL DES EMPLOIS (5)	27 296 228	54 629 853	38 766 323	70 125 975	31 359 652	Augmentation des dettes financières					-
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	3 279 667	-	2 996 221	119 533 051	116 536 830	augmentation des capitaux propres (corrections erreurs)	6 284 264			155 209 288	155 209 288
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	30 575 894	53 872 543	41 762 544	189 659 026	147 896 483
						Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	-	757 310	-	-	-

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(s) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

85083313,01

31 557 085

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CFI 2023	BR 1 2024	BRA 2024	CFI 2024	Ecart entre le CFI 2024 et le BRA 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	3 279 667	- 757 310	2 996 221	119 533 051	116 536 830
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	6 392 643	32 701 239	10 747 184	127 038 213	116 291 028
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 3 112 977	- 33 458 549	- 7 750 964	- 7 505 162	245 802
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	35 519 569	34 762 259	38 515 790	155 052 620	116 536 830
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 66 939 248	- 34 238 009	- 56 192 064	60 098 964	116 291 028
Niveau final de la TRÉSORERIE	102 458 817	69 000 268	94 707 853	94 953 655	245 802

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

7- Tableau 7

TABLEAU 7
Plan de trésorerie
COMPTE FINANCIER 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	102 458 816,98	110 182 302,15	105 182 931,74	100 075 164,36	103 715 964,02	100 101 328,40	96 435 825,79	96 488 281,15	96 180 502,76	91 299 527,77	94 484 882,45	107 228 761,86	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	3 624 693,06	556 759,69	210 846,41	2 484 241,76	92 017,15	23 801,11	3 835 897,71	566 951,39	1 973 291,04	2 212 702,47	186 112,05	760 629,45	16 527 943,29
Subvention pour charges de service public	2 216 845,00	0,00	100 000,00	2 216 845,00	0,00	0,00	3 775 964,00	0,00	0,00	1 330 104,00	0,00	104 168,00	9 743 926,00
Subvention pour charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics	152 439,26	0,00	104 554,36	243 338,58	22 500,00	0,00	28 044,08	217 556,27	290 845,63	168 159,52	207 088,46	731 368,06	2 165 894,22
Recettes propres	1 255 408,80	556 759,69	6 292,05	24 058,18	69 517,15	23 801,11	31 889,63	349 395,12	1 682 445,41	714 438,95	-20 976,41	-74 906,61	4 618 123,07
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	4 573 713,21	0,00	321 181,00	4 667 934,28	100 000,00	24 489,00	6 811 638,28	97 801,00	224 914,33	4 907 039,72	8 720 000,00	517 768,69	30 966 479,51
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400 000,00
Autres financements publics fléchés	4 573 713,21	0,00	0,00	4 667 934,28	0,00	24 489,00	4 511 638,28	97 801,00	224 081,00	4 907 039,72	8 720 000,00	0,00	27 726 696,49
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	321 181,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	833,33	0,00	0,00	517 768,69	839 783,02
<i>Opérations non budgétaires</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	252 866,04	108 912,43	207 968,19	2 353 387,94	652 088,90	-21 155,11	41 256,98	952 129,77	350 271,65	376 818,10	5 704 187,24	354 157,16	11 332 889,29
TVA encaissée	372 212,55	110 702,24	65 166,15	2 329 738,63	669 207,42	4 465,60	5 272,50	859 188,22	331 091,81	142 201,26	1 348 125,22	534 605,13	6 771 976,73
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699 025,00	0,00	1 699 025,00
Encaissement : reliquat Collex Persée (BNUS)											2 892 653,32		2 892 653,32
Encaissement : remboursement assurance (dégradation EHES)			140 000,00										140 000,00
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	-119 346,51	-1 789,81	2 802,04	23 649,31	-17 118,52	-25 620,71	35 984,48	92 941,55	19 179,84	234 616,84	-235 616,30	-180 447,97	-170 765,76
TOTAL	8 451 272,31	665 672,12	739 995,60	9 505 563,98	844 106,05	27 135,00	10 688 792,97	1 616 882,16	2 548 477,02	7 496 560,29	14 610 299,29	1 632 555,30	58 827 312,09
DECAISSEMENTS													
<i>Enveloppes hors recettes fléchées</i>	631 900,51	2 485 991,11	1 270 372,87	812 098,52	1 237 407,15	1 252 580,01	1 345 409,92	747 695,82	1 706 848,40	1 173 070,27	1 003 742,72	2 597 501,72	16 264 619,02
Personnel	558 860,40	545 520,49	553 036,92	592 591,42	543 028,94	516 470,22	540 673,74	572 912,35	624 394,69	639 037,50	654 410,51	1 113 961,71	7 454 898,89
Fonctionnement	73 040,11	1 938 840,62	712 545,95	189 238,11	694 378,21	736 109,79	804 736,18	157 082,33	1 081 298,71	529 915,43	349 332,21	1 478 935,01	8 745 452,66
Investissement	0,00	1 630,00	4 790,00	30 268,99	0,00	0,00	0,00	17 701,14	1 155,00	4 117,34	0,00	4 605,00	64 267,47
<i>Dépenses sur recettes fléchées</i>	81 343,37	1 957 600,23	2 953 763,94	4 202 774,38	2 600 757,28	1 943 152,85	7 151 621,22	970 731,72	3 463 005,26	2 553 696,35	691 992,96	7 846 044,92	36 416 484,48
Personnel	45 358,00	40 341,08	40 694,82	53 577,84	79 641,16	80 910,43	82 020,43	82 079,25	96 153,58	96 165,67	107 756,78	171 782,66	976 481,70
Fonctionnement	35 985,37	51 376,58	1 062 168,89	431 768,36	123 524,97	1 038 716,41	441 837,30	19 021,20	1 073 746,83	159 568,00	286 823,70	1 223 806,31	5 948 343,92
Intervention													88 500,00
Investissement	0,00	1 865 882,57	1 850 900,23	3 717 428,18	2 397 591,15	823 526,01	6 627 763,49	869 631,27	2 293 104,85	2 297 962,68	297 412,48	6 361 955,95	29 403 158,86
<i>Opérations non budgétaires</i>	0,00	0,00	938 558,75	0,00	0,00	0,00	939 527,81	0,00	940 497,87	0,00	0,00	941 468,94	3 760 053,37
Emprunts : remboursements en capital	0,00	0,00	938 558,75	0,00	0,00	0,00	939 527,81	0,00	940 497,87	0,00	0,00	941 468,94	3 760 053,37
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Opérations gérées en compte de tiers</i>	14 543,26	1 221 451,19	685 067,42	849 891,42	620 577,24	496 904,75	1 199 778,66	206 233,01	1 319 100,48	584 438,99	170 684,20	2 522 646,21	9 891 316,83
TVA décaissée	14 543,26	859 548,81	683 919,27	850 062,29	617 760,84	497 393,83	1 517 310,33	206 316,30	834 417,50	584 481,21	171 333,05	1 668 155,60	8 505 242,29
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 256 764,04	1 256 764,04
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	0,00	361 902,38	1 148,15	-170,87	2 816,40	-489,08	-317 531,67	-83,29	484 682,98	-42,22	-648,85	-402 273,43	129 310,50
TOTAL	727 787,14	5 665 042,53	5 847 762,98	5 864 764,32	4 458 741,67	3 692 637,61	10 636 337,61	1 924 660,55	7 429 452,01	4 311 205,61	1 866 419,88	13 907 661,79	66 332 473,70
SOLDE DU MOIS	7 723 485,17	-4 999 370,41	-5 107 767,38	3 640 799,66	-3 614 635,62	-3 665 502,61	52 455,36	-307 778,39	-4 880 974,99	3 185 354,68	12 743 879,41	-12 275 106,48	-7 505 161,61
SOLDE CUMULE	110 182 302,15	105 182 931,74	100 075 164,36	103 715 964,02	100 101 328,40	96 435 825,79	96 488 281,15	96 180 502,76	91 299 527,77	94 484 882,45	107 228 761,86	94 953 655,37	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

8- Tableau 8

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées
Budget rectificatif n°1 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Programmation jusque l'exercice budgétaire 2031

	Antérieures à 2024 non dénouées	CFI 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		91 401 754	85 084 349	72 944 231	54 428 781	38 542 560	30 728 445	36 194 926	43 048 710	
Recettes fléchées (b)	197 270 542	30 966 480	43 456 293	25 895 996	22 895 996	46 945 996	61 895 996	67 895 996	18 295 996	515 519 290
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée				3 000 000		23 000 000	39 000 000	45 000 000		110 000 000
Autres financements de l'État fléchés	345 000	2 400 000	4 600 000	4 600 000	4 600 000	4 600 000	4 600 000	4 600 000		30 345 000
Autres financements publics fléchés	178 874 291	27 726 696	38 656 293	18 095 996	18 095 996	18 095 996	18 095 996	18 095 996	18 095 996	353 833 257
Recettes propres fléchées	18 051 250	839 783	200 000	200 000	200 000	1 250 000	200 000	200 000	200 000	21 341 033
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	186 139 306	36 416 484	51 820 804	40 620 222	34 975 311	50 937 458	52 591 051	57 187 870	7 573 895	518 262 401
Personnel										
AE=CP	1 116 879	976 482	1 595 224	1 595 852	1 420 506	1 078 824	1 078 824	921 924	664 200	10 448 715
Fonctionnement										
AE	42 884 231	5 846 968	5 716 042	4 593 803	5 265 040	4 344 040	4 315 040	4 216 040	4 008 040	81 189 244
CP	41 419 298	5 948 344	5 939 478	4 731 518	5 430 255	4 493 755	4 465 755	4 532 775	4 160 755	81 121 933
Intervention										
AE	-	88 500	1 540 000	11 968 565	4 202 276	4 202 276	4 202 276	4 202 276	-	30 406 169
CP	-	88 500	1 540 000	11 968 565	4 202 276	4 202 276	4 202 276	4 202 276	-	30 406 169
Investissement										
AE	249 115 923	5 680 358	24 120 000	31 255 034	5 594 117	62 027 455	12 312 500	11 770 000	607 678	402 483 066
CP	143 603 129	29 403 159	42 746 102	22 324 286	23 922 274	41 162 603	42 844 196	47 530 894	2 748 940	396 285 584
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	11 131 236	5 450 005	8 364 511	14 724 226	12 079 315	3 991 462	9 304 945	10 708 126	10 722 101	2 743 111

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)	97 000 000									97 000 000
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées €-remboursement emprunt	-16 729 482	-3 760 053	-3 775 606	-3 791 224	-3 806 906	-3 822 653	-3 838 465	-3 854 342	-3 870 285	-47 249 017
Opérations de trésorerie (encaissements) sur recettes fléchées (e)-reliquat BNU Collex perse		2 892 653								
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	91 401 754	85 084 349	72 944 231	54 428 781	38 542 560	30 728 445	36 194 926	43 048 710	49 900 525	
Opérations de construction et d'exploitation Collex Persée	91 173 726	80 171 164	65 366 096	54 735 835	38 968 514	30 223 300	35 808 680	42 522 464	49 374 279	
		5 104 013	7 766 289	0	0	0	0	0	0	0

La trésorerie fléchée est essentiellement constituée en 2031 par le capital restant à rembourser de l'emprunt auprès de la BEI.

Le rapprochement entre la trésorerie fléchée et le modèle de soutenabilité financière (modèle CISG) est le suivant :

	CFI 2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Recettes fléchées non prises en compte dans le modèle CISG								
17-CONTPA02 ANR	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000
Penalités CP réserves mineures	-2 039 270	-2 039 270	-2 039 270	-2 039 270	-2 039 270	-2 039 270	-2 039 270	-2 039 270
Autres conventions	-18 084 418	-19 064 715	-19 064 715	-19 064 715	-19 064 715	-19 064 715	-19 064 715	-19 064 715
Collex Persée	-2 300 000	-6 900 000	-11 500 000	-16 100 000	-20 700 000	-25 300 000	-29 900 000	-29 900 000
Redevance MACH 2022	-321 181	-321 181	-321 181	-321 181	-321 181	-321 181	-321 181	-321 181
Reliquat Collex	-2 892 653	-2 892 653	-2 892 653	-2 892 653	-2 892 653	-2 892 653	-2 892 653	-2 892 653
Dépenses fléchées non prises en compte dans le modèle CISG								
Compensation Sérendicité 2024	-517 768	-517 768	-517 768	-517 768	-517 768	-517 768	-517 768	-517 768
ANR 2015 indemnité candidat+vente ined	1 633 617	1 633 617	1 633 617	1 633 617	1 633 617	1 633 617	1 633 617	1 633 617
Autres conventions	18 275 370	19 392 993	19 651 893	19 910 793	20 169 693	20 428 593	20 428 593	22 375 719
Collex Persée	88 516	2 026 240	14 392 529	18 992 529	23 592 529	28 192 529	32 792 529	32 792 529
CA garanti MACH	1 727 448	1 727 448	1 727 448	1 727 448	1 727 448	1 727 448	1 727 448	1 727 448
Dépenses prises en compte dans le modèle CISG, non prises en compte dans les dépenses fléchées								
aléas MOP	-2 128 862	-3 775 258	-4 619 263	-5 558 672	-7 014 226	-8 635 042	-10 335 858	-10 474 873
GER MOP GED EHESS1	-7 165 770	-9 836 580	-12 835 942	-15 915 343	-19 447 888	-23 066 940	-26 775 216	-31 830 654
Net MACH	-795 634	-795 634	-795 634	-795 634	-795 634	-795 634	-795 634	-795 634
provision/débit	-2 746 600	-2 595 447	-2 450 877	-2 306 419	-2 167 983	-2 008 443	-1 853 446	-1 704 710
Trésorerie fin de période du modèle CISG	65 817 143	46 986 023	32 796 965	13 295 291	890 414	1 535 466	3 135 155	6 888 380

9- Tableau 9

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - exécution
COMPTE FINANCIER 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision		Exécution					Prévision N+1 et suivantes		
		Coût total de l'opération		AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager	Solde à payer
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Réhabilitation EHESS	Personnel										
	Fonctionnement	522 031	221 420	300 611	522 031	155 202	314 751	469 953	52 078	-	52 078
	Investissement										
	Total Réhab EHESS	522 031	221 420	300 611	522 031	155 202	314 751	469 953	52 078	-	52 078
La Chapelle	Personnel	726 395	245 895	119 272	365 167	245 895	119 272	365 167	-	361 228	361 228
	Fonctionnement	2 220 850	1 732 583	82 503	1 815 087	1 697 503	117 584	1 815 087	-	405 763	405 763
	Investissement										
	Total La Chapelle	97 646 000	84 515 431	1 217 403	85 732 834	25 878 176	25 994 081	51 872 257	33 860 577	11 913 166	45 773 743
EPHE	Personnel	1 490 181	290 881	280 707	481 588	290 881	290 707	481 588	-	1 009 593	1 009 593
	Fonctionnement	913 069	255 490	70 667	326 157	255 490	5 667	261 157	65 000	586 911	651 911
	Investissement										
	Total EPHE	37 500 000	1 305 151	4 738 912	6 044 063	669 202	1 206 332	1 875 534	4 108 529	31 455 937	33 624 466
Contrat de partenariat	Personnel	6 782 565	470 856	364 239	835 096	470 856	364 239	835 096	-	5 947 469	5 947 469
	Fonctionnement	201 678 263	30 886 971	4 657 881	35 544 852	29 542 430	4 598 636	34 141 066	1 403 786	166 133 411	167 537 197
	Investissement										
	Total Contrat de partenariat	173 741 063	173 501 063	122 887	173 623 950	112 278 055	2 670 620	114 948 675	58 675 275	117 113	58 792 388
EHESS/FMSGH	Personnel	1 077 630	68 966	68 966	68 966					1 008 634	1 008 634
	Fonctionnement	1 190 000	2 989	2 989	2 989			2 269	720	1 187 011	1 187 731
	Investissement	122 732 400	118 805	118 805	118 805			38 355	38 355	122 613 595	122 693 045
	Total EHESS/FMSGH	125 000 000	-	190 760	190 760	-	110 590	110 590	80 170	124 809 240	124 889 410
Amenités	Personnel	62 000								62 000	62 000
	Fonctionnement										
	Investissement	1 938 000	35 500	35 500	35 500		16 000	16 000	19 500	1 902 500	1 922 000
	Total Amenités	2 000 000	35 500	35 500	35 500	0	16 000	16 000	19 500	1 964 500	1 984 000
	Sa total personnel	10 078 741	917 632	833 184	1 750 816	917 632	833 184	1 750 816	-	8 325 925	8 325 925
	Sa total fonctionnement	206 586 213	33 096 464	5 114 652	38 211 116	31 650 624	5 038 907	36 689 531	1 521 584	168 375 097	169 896 681
	Sa total investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sa total investissement	426 206 969	258 886 796	5 880 358	262 567 154	136 425 664	29 403 159	165 828 823	96 738 331	165 639 815	262 378 146
TOTAL		644 869 922	290 900 892	11 628 194	302 529 085	168 993 921	35 275 250	204 269 170	98 259 918	342 340 837	440 600 752

B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision		Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes	
		Financement de l'opération		Encassements des années antérieures à N	Encassement réalisés en N	Reste à encasser en N+1 et suivantes	
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)		
Réhabilitation EHESS	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***			140 000		140 000	
	Total Réhab EHESS	-	-	140 000	-	140 000	-
La Chapelle	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	91 646 000	51 140 980	8 720 000		31 785 020	
	Autres financements***	6 000 000	5 000 000				
	Total La Chapelle	97 646 000	57 140 980	8 720 000	-	31 785 020	-
EPHE	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	20 300 000	4 020 641			16 279 359	
	Autres financements***						
	Total EPHE	20 300 000	4 020 641	-	-	16 279 359	-
Contrat de partenariat	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	328 823 674	98 423 549	17 918 206		212 481 918	
	Autres financements***	53 378 309	2 039 270	639 783		50 499 256	
	Total Contrat de partenariat	382 201 983	100 462 820	18 557 990	-	262 981 174	-
EHESS/FMSGH	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	125 000 000		200 000		124 800 000	
	Autres financements***						
	Total EHESS/FMSGH	125 000 000	-	200 000	-	124 800 000	-
Amenités	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	2 000 000		40 000		1 960 000	
	Autres financements***						
	Total Amenités	2 000 000	-	40 000	-	1 960 000	-

* Subvention pour charges de service public, subvention pour charges d'investissement, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

** Autres financements publics et autres financements publics fléchés

*** Recettes propres et recettes propres fléchés

10- Tableau 10

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable
COMPTE FINANCIER 2024

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		COMPTE FINANCIER 2023	BR1 2024	BRA 2024	CFI 2024		
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	126 199 723	108 465 153	108 465 153	108 465 153	
	2	Niveau initial du fonds de roulement	32 239 902	35 519 569	35 519 569	35 519 569	
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 73 331 891	- 66 939 248	- 66 939 248	- 66 939 248	
	4	Niveau initial de la trésorerie	105 571 793	102 458 817	102 458 817	102 458 817	
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	100 679 365	91 401 754	91 401 754	91 401 754	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	4 892 428	11 057 063	11 057 063	11 057 063		
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	43 990 193	34 797 081	31 445 903	28 995 140	
	6	Résultat patrimonial	- 459 724	382 236	3 601 342	3 066 045	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	2 457 466	- 201 420	3 104 001	3 626 319	
	8	Variation du fonds de roulement	3 279 667	- 757 310	2 996 221	119 533 051	
	8 bis	Corrections du bilan d'ouverture	1 592 267			118 730 576	
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	- 3 744 565	- 3 760 053	- 3 760 053	- 3 760 053	
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-			
		Variation des stocks	+ / -				
		Charges sur créances irrécouvrables	-				
		Produits divers de gestion courante	+				
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	7 642 461	32 163 194	12 999 844	9 749 209
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-3 977 366	-2 786 519	-1 737 008	1 301 629
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	11 549 951	32 736 434	12 394 436	12 453 734
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	1 957 999	1 984 124	2 113 261	-132 046
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-1 888 123	229 155	229 155	-3 874 108
	12	Solde budgétaire = 8 - 8 bis - 9 - 10 - 11	- 2 210 497	- 29 160 451	- 6 243 570	- 5 186 680	
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	902 479	4 216 937	1 507 394	- 574 172	
	13 bis	Décalage de flux de trésorerie lié au reliquat Collex Persée				2 892 653	
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 13 bis	- 3 112 976	- 33 377 388	- 7 750 964	- 7 505 161	
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	- 5 533 046	- 32 714 590	- 6 991 287	- 6 317 405	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	2 420 070	- 743 959	- 759 677	- 1 187 756		
15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	6 392 643	32 620 078	10 747 185	5 414 984		
16	Variation des restes à payer	- 17 734 571	- 41 797 122	- 27 843 156	- 23 685 964		
Niveaux finaux	17	Niveau final de restes à payer	108 465 153	66 668 030	80 621 997	84 779 189	
	18	Niveau final du fonds de roulement	35 519 569	34 762 259	38 515 790	155 052 620	
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 66 939 248	- 34 319 170	- 56 192 063	- 61 524 264	
	20	Niveau final de la trésorerie	102 458 817	69 081 429	94 707 853	94 953 656	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	91 401 754	58 687 164	84 410 467	85 084 349	
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	11 057 063	10 394 266	10 297 386	9 869 307		

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

États financiers 2024 :

- 1- *Bilan*
- 2- *Compte de résultat*
- 3- *Annexe*

A Aubervilliers, le 11 mars 2025

Document établi par Pascal Pain, Agent comptable
pascal.pain@campus-condorcet.fr

EPCC - CF2024 Annexe v6.docx

Ce document est optimisé pour une lecture à l'écran ou si besoin, en impression recto / verso.

Bilan au 31/12/2024

Actif

Montants en €

ACTIF	2024			2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE ①				
Immobilisations incorporelles	1 132 476,28	-844 995,97	287 480,31	749 967,95
Immobilisations corporelles	426 457 458,12	-48 334 548,78	378 122 909,34	191 430 235,75
Terrains	76 671 373,62	-	76 671 373,62	-
Constructions	297 847 132,03	-47 676 834,37	250 170 297,66	166 696 668,42
Installations techniques, matériels, et outillage	211 323,60	-116 964,73	94 358,87	117 162,49
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	783 323,38	-538 298,53	245 024,85	180 105,40
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	49 970 004,23	-	49 970 004,23	23 357 666,38
Avances et acomptes sur commandes	919 263,27	-	919 263,27	1 078 633,06
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	55 037,99	-2 451,15	52 586,84	-
Immobilisations financières	450 000 000,00	-	450 000 000,00	450 000 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	877 589 934,40	-49 179 544,75	828 410 389,65	642 180 203,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks ②	-	-	-	-
Créances ③	123 184 841,96	-2 780 711,17	120 404 130,79	17 972 313,67
Créances sur des entités publiques	116 680 919,55	-	116 680 919,55	11 139 199,21
Créances clients et comptes rattachés	6 143 569,63	-2 780 711,17	3 362 858,46	5 847 853,37
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances opérations pour comptes de tiers (intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	360 352,78	-	360 352,78	985 261,09
Charges constatées d'avance (dont primes de remb. des emprunts) ④	378 554,86	-	378 554,86	425 510,94
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	123 563 396,82	-2 780 711,17	120 782 685,65	18 397 824,61
TRESORERIE ⑤				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	94 953 655,36	-	94 953 655,36	102 458 816,98
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	94 953 655,36	-	94 953 655,36	102 458 816,98
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 096 106 986,58	-51 960 255,92	1 044 146 730,66	763 036 845,29



Bilan au 31/12/2024

Passif

Montants en €

PASSIF	2024	2023
FONDS PROPRES 6		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'État	217 143 191,53	61 037 913,25
Financement de l'actif par des tiers	178 705 254,93	28 227 590,03
Fonds propres des fondations	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves	-1 317 724,73	-2 651 220,30
Report à nouveau	9 677 337,48	9 699 085,71
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 066 044,95	-459 723,93
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	407 274 104,16	95 853 644,76
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 7		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	1 121 064,00	1 451 232,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 121 064,00	1 451 232,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	76 510 464,26	80 270 517,63
Dettes financières et autres emprunts	495 776 665,43	498 299 155,43
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	572 287 129,69	578 569 673,06
DETTES NON FINANCIERES 8		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 597 201,39	3 888 147,83
Dettes fiscales et sociales	295 319,00	303 406,42
Avances et acomptes reçus	56 743 281,17	76 277 372,70
Dettes correspondant à des opé. pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-
Autres dettes non financières	3 828 631,25	6 693 368,52
Produits constatés d'avance 9	-	-
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	63 464 432,81	87 162 295,47
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL	1 044 146 730,66	763 036 845,29



Compte de résultat de l'exercice 2024

Produits

Montants en €

PRODUITS	2024	2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés) ①	20 944 505,43	16 645 504,85	25,8%
Subventions pour charges de service public	12 143 926,00	8 955 629,00	35,6%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 800 579,43	7 689 875,85	14,4%
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention	-	-	
Dons et legs	-	-	
Produits de la fiscalité affectée	-	-	
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité) ②	6 713 554,68	4 981 843,08	34,8%
Ventes de marchandises	-	-	
Ventes de biens ou prestations de services	4 603 912,48	4 267 429,45	7,9%
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	
Autres produits de gestion	2 109 642,20	714 413,63	195,3%
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-	
Autres produits ③	13 695 295,43	584 077,16	2244,8%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 276 473,32	406 608,41	705,8%
Reprises du financement rattaché à un actif	10 418 822,11	177 468,75	5770,8%
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		-	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	41 353 355,54	22 211 425,09	86,2%
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des participations et des prêts		-	
Intérêts sur créances non immobilisées		-	
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	
Gains de change	9,95	-	
Autres produits financiers		-	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9,95	-	
TOTAL Produits	41 353 365,49	22 211 425,09	86,2%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		459 723,93	
TOTAL PRODUITS	41 353 365,49	22 671 149,02	



Compte de résultat de l'exercice 2024

Charges

Montants en €

CHARGES	2024	2023	Variation
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ⁴			
Achats de marchandises	-	-	
Variation des stocks	-	-	
Consommation de marchandises et approvisionnements	1 349 798,41	2 866 356,06	-53%
Services extérieurs	7 141 453,87	5 714 606,72	25%
Autres services extérieurs	3 308 238,28	3 273 168,88	1%
Charges de personnel	8 206 051,28	5 078 835,64	62%
Salaires, traitements et rémunérations diverses	5 678 306,58	3 575 067,73	59%
Charges sociales	2 347 817,39	1 361 339,08	72%
Intéressement et participation	-	-	
Autres charges de personnel	179 927,31	142 428,83	26%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	2 468 102,97	633 988,89	289%
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés	14 255 570,69	3 501 266,75	307%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	36 729 215,50	21 068 222,94	74%
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre	-	-	
Transfert aux ménages	-	-	
Transferts aux entreprises	-	-	
Transferts aux collectivités territoriales	-	-	
Transferts aux autres entités	-	-	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-	
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	36 729 215,50	21 068 222,94	74%
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêt	1 557 241,87	1 602 926,08	-3%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
Pertes de change	863,17	-	
Autres charges financières	-	-	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	1 558 105,04	1 602 926,08	-3%
Impôt sur les sociétés	-	-	
TOTAL CHARGES	38 287 320,54	22 671 149,02	69%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	3 066 044,95		
TOTAL	41 353 365,49	22 671 149,02	



Visa du compte financier 2024

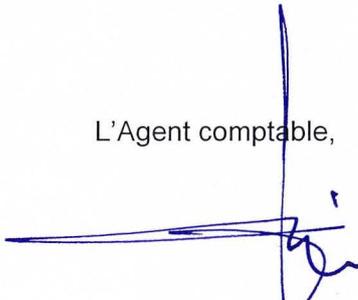
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 24, 32 et 212,

Le compte financier établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend les états financiers annuels mentionnés à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 : bilan, compte de résultat et annexe ;

L'ordonnateur certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont il a la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

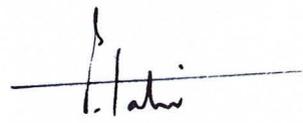
A Aubervilliers, le 11 mars 2025,

L'Agent comptable,



Pascal Pain

Le Président,



Pierre-Paul Zalio

Sommaire

1. Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation.....	7
1.1- Faits caractéristiques et comparabilité des comptes	7
1.2- Principes et méthodes d'évaluation	16
1-2-1. Immobilisations incorporelles et corporelles	17
1-2-2. Immobilisations financières	19
1-2-3. Financements externes de l'actif	19
1-2-4. Stocks.....	20
1-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice	20
1-2-6. Créances	21
2. Notes relatives aux postes de bilan	22
2.1- Actif.....	22
2-1-1. Actif immobilisé :	23
2-1-2. Créances :	25
2-1-3. Trésorerie :	26
2-1-4. Charges constatées d'avance :	26
2.2- Passif	27
2-2-1. Fonds propres :	28
2-2-2. Provisions pour risques et charges :	30
2-2-3. Dettes :	30
3. Notes relatives aux postes du compte de résultat.....	32
3.1- Produits.....	32
3.2- Charges	35
4. Engagements hors bilan	39
5. Événements postérieurs à la clôture.....	41

1. Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

L'exercice comptable correspond à l'année civile (article 56 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

1.1- Faits caractéristiques et comparabilité des comptes

- **Statuts**

Le campus Condorcet est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il est régi par les articles L. 345-1 à L. 345-7 du code de la recherche issus de la codification du décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 qui en définissait son organisation et son fonctionnement avant le 1^{er} janvier 2024 aux articles D.345-1 à D.345-17 du code de la recherche.

L'établissement Campus Condorcet rassemble 11 membres :

- 1° Le Centre national de la recherche scientifique ;
- 2° L'Ecole des hautes études en sciences sociales ;
- 3° L'Ecole nationale des chartes ;
- 4° L'Ecole pratique des hautes études ;
- 5° La Fondation Maison des sciences de l'homme ;
- 6° L'Institut national d'études démographiques ;
- 7° L'université Paris-I ;
- 8° L'université Paris-III ;
- 9° L'université Paris-VIII ;
- 10° L'université Paris-X ;
- 11° L'université Paris-XIII.

Sa mission est de regrouper leur activité sur un même campus en mutualisant des moyens communs notamment immobiliers dans le domaine des sciences humaines et sociales.

A cette fin, l'établissement coordonne la programmation et la réalisation du campus.

Il réalise des acquisitions et opérations foncières et immobilières. Il assure pour le compte de l'Etat, dans le respect des règles de la commande publique, la conception et la réalisation de constructions et d'équipements nécessaires à l'exercice de ses missions.

Il assure l'exploitation, la gestion, la promotion et la valorisation du Campus Condorcet.

Il a également pour missions de :

- 1° Collecter, enrichir, valoriser, mettre à disposition et conserver des ressources documentaires ;
- 2° Soutenir et faciliter les activités de recherche et de formation de ses membres, notamment à l'échelle européenne et internationale ; soutenir et faciliter d'autres activités de recherche et de formation ;
- 3° Soutenir et faciliter l'innovation, notamment numérique, et la valorisation de la recherche ;
- 4° Contribuer à la diffusion des savoirs et de la culture scientifique ;

5° Soutenir et faciliter la vie étudiante et développer la vie de campus ;

6° Coordonner, avec tout ou partie des établissements et organismes membres, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de recherche et d'innovation, notamment de programmes favorisant l'interdisciplinarité entre les sciences humaines et sociales et les autres domaines scientifiques ;

7° Assurer la mise en œuvre d'activités et de projets qui lui sont confiés par tout ou partie de ses membres, notamment en matière scientifique.

- **Plan campus**

L'Établissement public Campus Condorcet est l'un des 12 bénéficiaires du plan Campus, opération s'inscrivant dans le cadre plus large du programme d'investissement d'avenir (PIA) financé par l'État via le Grand emprunt prévu par la loi de finances de 2010.

L'objectif annoncé du plan campus est de faire émerger en France 12 pôles universitaires d'excellence de niveau international.

C'est dans ce cadre que l'État a attribué en 2016, pour 30 ans, au Campus Condorcet une dotation non consommable de 450 M€ qui génère des intérêts. Cette dotation a été comptabilisée en immobilisation financière (c/2751 « Dépôts ») en contrepartie d'une dette (c/1674 « Avance de l'État et des collectivités publiques »)

Basé sur un indice obligataire, le taux de rendement de la dotation est de 4,0324 % par an. Les intérêts sont versés trimestriellement et s'élèvent à 18,146 M€ / an, soit en théorie un montant total sur la période 2016 - 2045 de 531,534 M€ ;

Les intérêts sont comptabilisés en financement externe de l'actif (c/1041321 « Revenus de la dotation pour le financement des actifs ») lorsqu'ils sont fléchés sur des dépenses d'investissement et en produit (c/7413111 « Revenus de la dotation pour le financement des charges ») lorsqu'ils couvrent des charges.

Ces intérêts financent notamment :

- Les dépenses liées au contrat de partenariat (hormis celles refacturées par l'EPCC aux membres) y compris le remboursement de la dette auprès du partenaire
- Les frais de l'établissement liés au suivi du contrat de partenariat à concurrence de 500 k€/an
- Les dépenses liées à la construction du site de La Chapelle à hauteur de 23 M€
- Le GER des ouvrages construits en MOP
- Les aléas, provisions, fiscalités
- Le remboursement de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre du PPP.

- **Les ressources de l'EPCC**

Les ressources du Campus Condorcet sont les suivantes :

- Une subvention pour charges de service public versée par l'État pour couvrir les coûts engagés par le Campus dans l'exercice de ses missions de service public (12 M€ en 2024, en hausse de 3,2 M€ par rapport à 2023). Elle couvre une partie de la masse salariale ainsi qu'une partie des services aux résidents à hauteur égale de la contribution des établissements.

- Des redevances versées par les établissements membres (5,8 M€ en 2024) :

- Une redevance d'occupation correspondant à la refacturation des charges d'entretien et de maintenance des locaux établie au prorata des surfaces occupées et des effectifs présents sur le site. Cette redevance est comptabilisée au c/7083 « *locations diverses* » (3,0 M€ en 2024).

- Une redevance dite « Service aux résidents » (anciennement « Vie de campus ») correspondant à la contribution aux services non prévus par le contrat de partenariat et nécessaires au fonctionnement des bâtiments et de l'activité d'enseignement et événementielle (accueil, planification des salles, logistique, etc.) dont l'EPCC assure la gestion directe. Ces redevances sont complétées par un financement du MESRI via la SCSP, à hauteur égale de la contribution des établissements. Cette redevance est comptabilisée au c/7488 « *Subventions : Autres entités publiques dont organismes publics* » (0,7 M€ en 2024).

- Une contribution financière dite « Règlement intérieur » fixée chaque année par le Conseil d'administration afin de financer une partie des coûts de fonctionnement du Campus. Cette redevance est comptabilisée au c/7488 « *Subventions : Autres entités publiques dont organismes publics* » (1,4 M€ en 2024).

- Une participation aux acquisitions d'ouvrage et de périodiques à l'Humathèque. Cette redevance est comptabilisée au c/7488 « *Subventions : Autres entités publiques dont organismes publics* » (0,8 M€ en 2024).

A noter que le modèle contributif est en cours d'évolution. De nouvelles modalités de calcul des redevances seront mises en œuvre en 2025. Plus claires et lisibles, elles seront en partie basées sur l'usage réel du site et des services proposés.

- Les intérêts de la dotation non consommable (18 M€/an).

- Les opérations immobilières font l'objet au cas par cas, de subventions spécifiques de la part de l'Etat et des partenaires intéressés aux projets.

A noter que certains bâtiments ont été remis à la disposition de l'EPCC par des partenaires qui en ont assuré la construction sur leurs fonds propres.

• **Activité recherche**

Le Campus Condorcet est porteur et coordonnateur de l'Équipex Biblissima¹ financé dans le cadre du PIA3 en 2020.

A ce titre, les financements reçus de l'Agence nationale de la recherche sont conservés par l'EPCC pour financer les actions portées en propre par le Campus et redistribuées aux autres partenaires impliqués dans le projet. Ces redistributions sont suivies en opérations pour compte de tiers. Elles ne sont donc pas retracées dans le résultat de l'établissement.

• **Le recours à un partenariat public privé pour la construction et l'entretien d'un ensemble immobilier représentant 38 000 m² de locaux**

La convention de partenariat public privé a été signée le 15 mars 2016 avec le partenaire privé Sérendicité². Il porte sur la conception - construction et l'exploitation - maintenance de 7 bâtiments

¹ Biblissima+ est une infrastructure numérique de recherche fondamentale et de service consacrée à l'histoire de la transmission des textes anciens, des premières tablettes d'argile mésopotamiennes aux premiers livres imprimés, sur tous les supports et dans toutes les langues.

² Sérendicité est un groupement composé de GTM Bâtiment (filiale de Vinci construction France), 3i Infrastructure PLC et d'Engie Cofely.

implantés sur le site d'Aubervilliers. A l'issue d'une période de 25 ans et un trimestre soit le 15/06/2045, les bâtiments seront remis à l'EPCC pour le compte de l'Etat, par le partenaire.

Financement des investissements

L'ensemble immobilier dont la valeur s'élève à 166,51 M€ a été financé par :

- les intérêts intermédiaires de la dotation non consommable perçus par l'établissement public entre 2016 et 2019 15,5 M€.
- la vente de l'immeuble de l'INED (10 M€).
- un emprunt souscrit auprès de la banque européenne d'investissement (BEI) pour 97 M€³ en capital, sur une durée de 25 ans à un taux global de 0,413 %.
- la valorisation via la signature de baux de construction sur le domaine public ayant pour objectif la création de deux résidences étudiantes par des bailleurs sociaux (1,30 M€).
- 58,91 M€ apportés par le titulaire du contrat, sous forme d'avance.

Les redevances en phase d'exploitation

Le titulaire du contrat de partenariat assure sur la durée du contrat de 25 ans et un trimestre les prestations d'entretien et de maintenance des ouvrages, les prestations de GER des ouvrages, la délivrance des prestations de services (sécurité incendie, entretien des espaces verts, etc.), ainsi que la gestion des énergies et des fluides.

En contrepartie, le partenaire perçoit les redevances suivantes :

R1. Financier : Correspond au remboursement de l'investissement : principal (R1p) et intérêts (R1i) ; et des impôts afférents.

R2. Gros entretien-renouvellement (GER) : Part de la rémunération liée aux prestations de GER mises à la charge du titulaire.

R3. Entretien et maintenance : Part de la rémunération liée aux prestations d'entretien et de maintenance mises à la charge du titulaire.

R4. Services : Part de la rémunération liée aux prestations de services mises à la charge du titulaire. Il se décompose en deux termes : R4a (pilotage technique et nettoyage) et R4b (gestion des déchets, sécurité incendie, sûreté, gardiennage, gestion des espaces verts).

R5. Administration, assurance, gestion du contrat : Part de la rémunération du titulaire correspondant aux frais de gestion du contrat et d'assurance.

RA. Recettes annexes : Terme négatif correspondant à la part des recettes annexes perçue par le titulaire dans le cadre du contrat.

Les remboursements en capital du R1 viennent en débit du compte 1687 et en charges financières pour les intérêts.

Les redevances R2 à R5 sont suivies au compte 611 « Sous-traitance générale ».

Les redevances R3 et R4a sont refacturées aux établissements membres soit environ 38,7 % du total des loyers d'exploitation (c/70653).

³ Le montant emprunté par l'EPCC est supérieur de plus de 16 M€ à son besoin lié au projet de 80,8 M€.

Les autres redevances sont financées par les intérêts de la dotation non consommable (c/74113).

• **Un contexte économique marqué par un ralentissement de l'inflation**

Les prix à la consommation, en moyenne, ont fortement ralenti en 2024. L'inflation s'établit à seulement + 2% après des années post-Covid marquées par une hausse des prix inhabituelle : +5,2% en 2022, +4,9% en 2023 alors qu'elle n'était que de +1,6% en 2021 et +0,5% en 2020.

Les prix des services progressent quant à eux de 2,7 % après +3,0 % en 2023.

Le ralentissement se confirme également en ce qui concerne l'énergie (+2,3%) qui avait subi des hausses de prix très significatives suite à la guerre en Ukraine (+10,5% en 2021, +23,1% en 2022, +5,6% en 2023). Cette évolution est cependant contrastée : si les prix du gaz sont en recul (-1%), ceux de l'électricité progressent encore fortement de +15,7% après +12,9% en 2023.

Cette hausse de prix persistante en matière de fournitures d'électricité n'a néanmoins pas pénalisé la gestion de l'EPCC du fait de notre adhésion à un marché négocié par la Direction des achats de l'Etat offrant de meilleures conditions tarifaires que celui passé avec EDF en 2023 (-53% soit une économie de 1 517 k€).

Ces économies ont été toutefois répercutées à nos membres au travers des refacturations de charges.

Ce contexte d'inflation a eu indirectement un impact sur la masse salariale.

Enfin, si la valeur du point d'indice de la fonction publique n'a pas varié en 2024, le gouvernement a pour autant tenu compte de l'inflation en revalorisant les rémunérations de ses personnels par l'octroi de 5 points d'indice supplémentaires à chaque agent. Pour être complet, la masse salariale 2024 a également été impactée par l'effet extension en année pleine de la hausse de +1,5% au décidée par le gouvernement le 1/7/2023.

• **Une plus grande autonomie de gestion accordée par l'Etat**

Le renforcement de cette autonomie a consisté pour l'essentiel à confier à l'EPCC plus de responsabilité en matière de gestion de ses ressources humaines.

Jusqu'en 2023, les personnels de l'EPCC relevaient de 3 modes de gestion et de financements différents :

- Agents titulaires et contractuels rémunérés directement par l'Etat sur son budget (titre 2),
- Personnels mis à disposition du Campus par les membres partiellement refacturés,
- Personnels contractuels rémunérés directement par l'EPCC sur son budget.

En se voyant confier la gestion de l'ensemble de ses personnels, l'EPCC bénéficie de marges de manœuvre accrues dans la gestion de ses personnels.

L'EPCC rémunère désormais lui-même tous ses personnels dont les coûts sont intégralement retracés dans ses comptes. La gestion de ses personnels est cependant contrainte par un plafond d'emplois fixé par l'Etat. Celui-ci est ainsi passé de 87 ETPT au 31/12/2023 à 124 au 31/12/2024. Dans la limite de ce plafond, les personnels effectivement rémunérés par l'établissement sont passés en moyennes annuelles, de 73 ETPT en 2023 à 118 en 2024. Le calendrier de transfert est le suivant :

	1/1/2024	1/9/2024
Nombre d'ETP transférés	+ 20	+ 22

Afin d'accompagner ce transfert, l'Etat a abondé sa subvention pour charge de service public afin de compenser la charge nouvelle pour le campus (+ 2,5 M€ en 2024).



NB : Ce mouvement initié en 2022 s'est achevé en 2024. Il aura toutefois un effet en 2025 du fait de l'extension en année pleine du transfert effectué au 1^{er} septembre 2024.

- **Le portage du groupement d'intérêt scientifique CollEx-Persée**

Le groupement d'intérêt scientifique dénommé CollEx-Persée (CollEx pour « collections d'excellence pour la recherche ») a été créé en 2014. Il a vocation à renforcer la coopération entre les grandes bibliothèques patrimoniales et les structures de recherche au bénéfice de la recherche.

Sans personnalité morale, le GIS était porté jusqu'alors par la Bibliothèque nationale universitaire (BNU) de Strasbourg. Il est désormais hébergé par le Campus Condorcet pour une période maximale de 6 ans en application d'une convention signée avec l'Etat le 29 octobre 2024.

Le transfert a donné lieu en 2024 à l'intégration dans les capitaux propres de l'EPCC, de 2,9 M€ de réserves accumulées par le GIS depuis sa création.

A noter par ailleurs que la subvention annuelle accordée par l'Etat à l'EPCC en 2024 pour le fonctionnement du GIS (2,3 M€) n'a été consommée qu'à hauteur de 0,1 M€. Ce reliquat contribue ainsi au résultat excédentaire de l'EPCC en 2024 (+3,1 M€).

- **L'intégration du Collège International de Philosophie (CIPh)**

Suite à la dissolution de « Université Paris Lumières » à effet au 1^{er} août 2024, les droits et obligations du Collège International de Philosophie (CIPh) ont été transférés à l'EPCC. Sans personnalité juridique, le CIPh est une composante interne de l'établissement.

- **D'importants travaux de fiabilisation du haut de bilan**

Ils ont conduit à réorganiser la présentation du bilan tant à l'actif qu'au passif afin de mieux retracer la réalité économique de l'établissement en termes de biens immobiliers mis à sa disposition et de financement de ces derniers.

L'actif brut est ainsi passé de 763 M€ en 2023 à 1 044 M€ en 2024.

La fiabilisation a consisté successivement à :

- Définir de nouvelles modalités de comptabilisation de l'ensemble immobilier acquis dans le cadre du PPP et de son financement,
- Intégrer la valeur des bâtiments EHESS et Humathèque construits et remis à l'EPCC par la Région Ile de France,
- Comptabiliser les terrains des sites d'Aubervilliers et de la Chapelle.

Ensemble immobilier PPP :

A la mise en service, le 26/8/2019, le schéma de comptabilisation a été le suivant :

Valeur de l'actif	Débit 213		166,5 M€
Intérêts intermédiaires de la DNC		Crédit 104131	-15,5 M€
FEA issus des IDNC		Crédit 104132	-
Produit de la vente de l'ancien siège de l'Ined		Crédit 13415	-10,0 M€
Valorisation des baux de construction		Crédit 13417	-1,3 M€
Dette auprès de Sérendicité et BEI		Crédit 16xxx	-139,7 M€

Il a été décidé de ne pas amortir l'actif.



Considérant que cette comptabilisation ne reflétait pas correctement la réalité économique, des travaux ont été menés à la clôture 2024 afin de :

- Comptabiliser les 7 bâtiments de l'ensemble PPP selon des valeurs distinctes définies en fonction des coûts de construction réels communiqués par le partenaire privé,
- Amortir les actifs⁴ en retenant l'approche par composants et des cadences différenciées,
- Mieux retracer dans les comptes la spécificité du financement des biens par les intérêts de la dotation non consommable (IDNC),
- Reprendre au compte de résultat les quotes-parts de financement au même rythme et au même niveau que l'amortissement des biens.

Par principe, le financement du projet PPP est assuré par le versement des intérêts de la dotation non consommable attribuée par l'Etat. Economiquement, ces derniers viennent couvrir le remboursement de l'annuité des deux emprunts.

Ainsi, un titre de recettes est émis chaque année au c/104132 « Financement externe de l'actif issu des revenus de la dotation non consommable » du montant du remboursement en capital de la dette.

Selon la comptabilisation retenue à la mise en service des bâtiments PPP, le financement de l'actif issu des IDNC est reconnu au fur et à mesure de l'amortissement de la dette.

En application de ce mécanisme défini en 2019, le bilan s'établissait de la façon suivante au 31/12/2023 :

Valeur de l'actif	Débit 213		166,5 M€
Intérêts intermédiaires de la DNC		Crédit 104131	-15,5 M€
FEA issus des IDNC		Crédit 104132	-21,1 M€
Produit de la vente de l'ancien siège de l'Ined		Crédit 13415	-10,0 M€
Valorisation des baux de construction		Crédit 13417	-1,3 M€
Dette auprès de Sérendicité et BEI		Crédit 16xxx	-118,6 M€

Constatant que ces modalités de comptabilisation ne permettraient pas de compenser la charge d'amortissement par une reprise de quotes-parts d'un montant équivalent, il a été défini un nouveau schéma comptable permettant de mieux retracer l'engagement pris par l'Etat dans la durée, jusqu'au financement complet du projet (155,2 M€).

L'analyse des contrats qui sécurisent le montage du projet PPP et l'affectation de la DNC mettent clairement en évidence l'engagement pris par l'Etat au financement de l'opération jusqu'à son terme. Il a donc été décidé de comptabiliser un financement externe de l'actif issu des IDNC du montant total de cet engagement en contrepartie d'une créance sur l'Etat (c/4411).

Après retraitements, la nouvelle situation au 1/1/2024 est la suivante

Actif comptabilisé en 7 bâtiments, 4 composants	Débit 213		166,5 M€
Intérêts intermédiaires de la DNC		Crédit 104131	-
FEA issus des IDNC		Crédit 104132	-155,2 M€

⁴ NB : Le bien ayant été mis en service le 26/8/2019, l'amortissement d'une part et les quotes-parts d'autre part ont été reconstitués afin d'obtenir des valeurs nettes actualisées au 31/12/2023.

Produit de la vente de l'ancien siège de l'Ined		Crédit 13415	-10,0 M€
Valorisation des baux de construction		Crédit 13417	-1,3 M€

Dettes auprès de Sérendicité et BEI		Crédit 16xxx	-118,6 M€
-------------------------------------	--	--------------	-----------

Créance sur l'Etat	Débit 4411		155,2 M€
Intérêts intermédiaires de la DNC		Crédit 4419	-15,5 M€
FEA issus des IDNC		Crédit 4419	-21,1 M€

Dans ce nouveau schéma, les intérêts intermédiaires et les IDNC comptabilisés jusqu'en 2023 (15,5 + 21,1 M€) viennent réduire la créance sur l'Etat qui s'établit au 1/1/2024 à 118,6 M€.

Chaque année, et jusqu'à échéance, cette créance sera remboursée par les IDNC à venir, à hauteur du remboursement en capital des deux emprunts.

Selon ces nouvelles modalités, la créance sur l'Etat est du même montant que la dette mobilisée pour le financement du PPP. Elle va évoluer symétriquement aux dettes contractées. A échéance, elle sera soldée au même moment que ces dernières.

Bâtiments EHESS et Humathèque

Ces deux bâtiments ont été construits et financés sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Ile-de-France. Bien que livrés en 2021, ces bâtiments n'étaient toujours pas inscrits au bilan de l'EPCC au 31/12/2023. Ces omissions ont été régularisées en 2024.

Les bâtiments ont été valorisés sur la base des coûts de construction réellement supportés par la Région. Cette valorisation a été déclinée en 4 composants.

L'amortissement d'une part et les quotes-parts de financement d'autre part ont été reconstitués afin d'obtenir des valeurs nettes actualisées au 31/12/2023 en tenant des dates de mise en service.

Actif EHESS comptabilisé en 4 composants	Débit 213		34,2 M€
Reconstitution de l'amortissement au 31/12/2023		Crédit 2813	-2,9 M€
Financement en nature de la Région IdF		Crédit 13412	-34,2 M€
Reconstitution des QP reprises au résultat	Débit 13912		2,9 M€

Actif Humathèque comptabilisé en 4 composants	Débit 213		96,8 M€
Reconstitution de l'amortissement au 31/12/2023		Crédit 2813	-9,4 M€
Financement en nature de la Région IdF		Crédit 13412	-96,8 M€
Reconstitution des QP reprises au résultat	Débit 13912		9,4 M€

Terrains des sites d'Aubervilliers et de la Porte de la Chapelle (Paris)

Mis à la disposition de l'EPCC par l'Etat pour la construction de l'ensemble immobilier constituant le Campus, ces terrains n'étaient pas inscrits à l'actif de l'établissement au 31/12/2024.



Comme pour les bâtiments EHESS et Humathèque, ces omissions ont été régularisées en 2024.

Terrain - Aubervilliers	Débit 211		54,7 M€
Terrain - Porte de la Chapelle	Débit 211		22,0 M€
Financement en nature de l'Etat		Crédit 10411	-76,7 M€

- **Des comptes soumis à la certification d'un commissaire aux comptes**

En tant qu'établissement public national, le Campus Condorcet n'est pas soumis à une obligation légale de certification de ses comptes annuels.

Toutefois, le Campus s'y est engagé dans le cadre d'une démarche volontaire, contrepartie de la plus grande autonomie financière que lui accorde l'Etat.

Ainsi les états financiers 2024 ont été audités pour la première fois par un commissaire aux comptes.

- **Une date d'approbation des comptes fixée au 25 mars 2025**

Le conseil d'administration se réunira le 25 mars 2025 pour approuver les comptes annuels 2024.

1.2- Principes et méthodes d'évaluation

• Référentiel comptable :

Le Campus Condorcet est soumis au régime financier et comptable défini par les titres Ier et III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dit décret GBCP à l'exclusion des articles 224 à 226⁵.

Le référentiel comptable est celui des établissements publics nationaux, opérateurs de l'État. Il se décline en trois volets indissociables :

- Le recueil des normes comptables des établissements publics (Juillet 2023),
 - L'instruction comptable commune. L'ICC décrit les modalités de mise en œuvre des 21 normes comptables déclinées dans le recueil des normes comptables. Celle applicable à l'exercice 2024 est publiée sous la référence BOFIP-GCP-23-0047 du 19/12/2023.
 - Le plan de comptes commun diffusé en annexe de l'instruction commune. Ce plan est désormais commun aux différentes catégories d'EPN en remplaçant les différentes nomenclatures de comptes qui leur étaient spécifiques jusqu'en 2016.
- A noter que cette harmonisation s'accompagne d'une innovation significative : la suppression des opérations exceptionnelles dans le compte de résultat (charges et produits exceptionnels, c/67 et c/77).

Ce référentiel comptable, largement inspiré du Plan comptable général, intègre notamment les règlements concernant les actifs et les passifs diffusés par l'instruction DGFIP n° 06-007-M9 du 23 janvier 2006.

Le Campus Condorcet est soumis aux instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux,
- BOFIP-GCP-13-0023 du 6/12/2013 relatif à la comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues,
- BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux.

• Changement de méthode, omission et corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (c/ 110 et 119).

Ces opérations sont conformes à l'avis n° 2012-05 du 18 octobre 2012 du Conseil de la normalisation des comptes publics (CNoCP) repris dans la norme 14 du recueil des normes comptables des EPN.

En 2024, ces opérations ont contribué à fiabiliser le résultat comptable de la gestion 2024.

Les impacts sur les comptes de report à nouveau sont détaillés infra au § 2-2-1 « Fonds propres ».

⁵ Les engagements de l'EPCC ne sont pas soumis au visa ou à l'avis préalable du contrôleur budgétaire ministériel.

1-2-1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Ce coût est constitué du prix d'achat, des droits et taxes non récupérables et le cas échéant des frais de livraison et de mise en service.

Elles sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

Un plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'immobilisations a été adopté par le Conseil d'administration le 9 janvier 2018. Les cadences demeurent néanmoins indicatives, elles peuvent être modifiées, au cas par cas et sur justifications, afin de traduire au mieux la durée d'utilisation spécifique d'un actif.

- **Les immobilisations incorporelles :**

Elles sont dans la pratique essentiellement composées de logiciels acquis.

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € HT sont inscrits à l'actif.

Les cadences d'amortissement sont les suivantes :

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	DUREE (ANNEES)
Logiciels	3
Autres immobilisations incorporelles	5

Les frais de recherche et de développement ne sont pas activés. Ils sont comptabilisés en charges.

- **Les biens immobiliers :**

Le patrimoine immobilier du Campus Condorcet est implanté sur deux sites distincts mais proches l'un de l'autre : Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et La Chapelle (Paris).

9 bâtiments représentant 35 000 m² de locaux sont actuellement édifiés sur les 75 000 m² de terrain occupés par le Campus Condorcet à Aubervilliers. Deux autres bâtiments sont en projet.

Les bâtiments du site de la Chapelle sont actuellement en construction sur un terrain remis à l'Etat par la Ville de Paris.

Le tableau ci-après détaille les différentes implantations et origines de financement.

Site d'Aubervilliers :

BATIMENTS CONSTRUITS (PHASE 1)	SU (m²)	FINANCEMENT	MISE EN SERVICE	VALEUR
Centre des colloques	2 848	Financement par l'EPCC dans le cadre d'un PPP	2019	166,5 M€
Maison des chercheurs	3 384			
2 bâtiments de recherche (Sud et nord)	17 566			
Espace associatif et culturel (EAC)	571			
Siège de l'EPCC et Hôtel à projets	3 461			
Siège de l'INED + restaurant administratif	4 990			
Deux résidences étudiantes	NC			
EHESS 1	6 472	Financement par la région Ile-de-France en MOP	2021	34,2 M€
Humathèque	16 460	Financement par la région Ile-de-France en MOP	2021	96,8 M€
Terrain d'assiette du site Aubervilliers	74 406	Remis en affectation par l'Etat	2016	54,7 M€

Les opérations à réaliser sont les suivantes :

BATIMENTS A CONSTRUIRE (PHASE 2)	SU (m²)	FINANCEMENT	TRAVAUX	VALEUR
EHESS 2 + FMSH	22 500	Financement EPCC en MOP	2028-2030	125 M€
EPHE + espaces mutualisés	5 000	Financement EPCC en MOP	2026-2028	37 M€

Site de la Porte de La Chapelle :

FUTURS OCCUPANTS	SU (m²)	FINANCEMENT	TRAVAUX	VALEUR
Université Panthéon Sorbonne, Crous de Paris et Ville de Paris	12 500	EPCC via IDNC (52 M€) et subventions Ville de Paris (23 M€) et Région IDF (23 M€)	Janvier 2023 Fin 2025	98 M€ dont 52 déjà réalisés au 31/12/2024
Terrain d'assiette du site La Chapelle	9 005	Remis en affectation par la Ville de Paris à l'Etat	2019	22 M€

Les constructions sont comptabilisées selon l'approche par composants :

COMPOSANTS	DUREE (ANNEES)
Travaux d'adaptation	50
Terrassement-structure-enveloppe	50
Equipements techniques	20
Aménagements intérieurs	15

- **Les biens meubles corporels :**

Tout bien dont le coût unitaire est supérieur à 800 € HT est inscrit à l'actif.

Les biens meubles sont amortis selon les cadences suivantes :

INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DUREE (ANNEES)
Matériel scientifique	8
Outillage	5
Matériel d'enseignement	8
Autres installations générales	5
Matériel de transport	8
Matériel de bureau	8
Matériel informatique	8
Mobilier	15

1-2-2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres est évaluée en fonction de l'actif net de l'entité détenue. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

1-2-3. Financements externes de l'actif

Les financements externes de l'actif (FEA) correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété,
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Par dérogation au plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler, les financements versés par l'État sont inscrits au c/10 intitulé dans le plan comptable M 9 « financement de l'actif par l'État ».

Les autres financements sont classés au c/13 « financement de l'actif par des tiers ».

Le classement comptable distingue de plus, les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus, symétriquement à celle des actifs financés en reprenant au compte de résultat le financement au même rythme que les actifs (c/78 reprises sur amortissements).

Ils sont enregistrés dans les fonds propres au moment de leur notification ou lorsqu'ils sont soumis à condition, dès que celle-ci est levée.

Cette présentation fait suite à l'instruction du 18 décembre 2012 de la Direction générale des Finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux.

FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF (EN NATURE OU EN ESPECES)	COMPTE
Financement par l'Etat	c/101 - non rattaché à un actif déterminé
	c/104 - rattaché à un actif déterminé
Financement par des tiers autres que l'Etat	c/131 - non rattaché à un actif déterminé
	c/134 - rattaché à un actif déterminé
	c/138 - autres subventions d'investissement

1-2-4. Stocks

Compte tenu du caractère non significatif des stocks de fournitures, il a été décidé de ne pas les suivre en comptabilité générale.

1-2-5. Rattachement des charges et des produits à l'exercice

- **Rattachement des intérêts de la dotation non consommable :**

Les intérêts de la DNC sont comptabilisés en produit (c/7413111 « Revenus de la dotation pour le financement des charges ») lorsqu'ils couvrent des charges et en financement externe de l'actif (c/1041321 « Revenus de la dotation pour le financement des actifs ») lorsqu'ils sont fléchés sur des dépenses d'investissement. Ils sont comptabilisés à hauteur des coûts sur lesquels ils sont fléchés.

En ce qui concerne le PPP, la part des IDNC qui couvre le remboursement en capital des deux dettes contractées, vient chaque année, rembourser la créance que l'EPCC a constaté sur l'Etat pour retracer sur le long terme le financement qu'il lui a accordé.

L'équilibre de financement est le suivant :

Actif comptabilisé	Débit 213		166,5 M€
Financement de l'Etat issu des IDNC		Crédit 104132	-155,2 M€
Produit de la vente de l'ancien siège de l'Ined		Crédit 13415	-10,0 M€
Valorisation des baux de construction		Crédit 13417	-1,3 M€
Créance sur l'Etat	Débit 4411		155,2 M€

Par principe, outre la valorisation de la vente de l'ancien siège de l'Ined et des baux de construction, le financement du projet PPP est assuré dans la durée par le versement des intérêts de la dotation non consommable attribuée par l'Etat.

Ceux-ci étant versés annuellement, l'EPCC a dû recourir à deux emprunts auprès du partenaire privé directement ainsi qu'auprès de la BEI.

Les IDNC viennent chaque année solder progressivement la créance sur l'Etat à hauteur du remboursement en capital de la dette.

- **Intérêts d'emprunt**

Il s'agit des intérêts payés dans le cadre du prêt BEI (97 M€) et du prêt consenti par Sérendicité dans le cadre du financement du PPP (58,9 M€).

Les plans d'amortissement de ces deux financements étant calés sur l'année civile, il n'y a pas lieu de calculer d'intérêts courus non échus.

- **Recherche**

Les subventions reçues dans ce cadre sont comptabilisées à l'avancement des projets calculé selon coûts réellement encourus au titre de chacune des conventions.

- **Les passifs sociaux**

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Dans la pratique, il s'agit principalement des droits à congés acquis et non pris par le personnel à la clôture de l'exercice, les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) ainsi que la traduction du risque encouru par l'établissement en matière de versement d'allocation de retour à l'emploi (chômage) à verser à ses anciens personnels contractuels.

Leurs modalités de comptabilisation sont conformes à l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des Finances publiques.

Ces jours représentent une dette de l'établissement envers son personnel. Ils sont évalués en fin d'exercice en fonction du coût moyen journalier brut chargé déterminé par agent (base 200 jours travaillés) en distinguant rémunération du personnel et charges sociales patronales.

NATURE DU PASSIF		MODALITE DE COMPTABILISATION
Congés annuels 2024 non pris au 31/12/2024		Charge à payer
Jours épargnés sur CET	Dont l'indemnisation interviendra en 2025	
	Jours maintenus sur les CET	Provision pour risque & charge (*)
Risque chômage (versement de l'allocation de retour à l'emploi)		Provision pour risque & charge

(*) pour tenir compte du caractère incertain de la date où les jours seront finalement utilisés par le personnel.

1-2-6. Créances

Les créances sont suivies au poste c/41 « Clients » ou c/44 « Subventions » selon leur nature. Le cas échéant, elles sont reclassées en créances douteuses à la clôture de l'exercice.

2. Notes relatives aux postes de bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros (k€).

2.1- Actif

Montants en €

ACTIF	2024			2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE ①				
Immobilisations incorporelles	1 132 476,28	-844 995,97	287 480,31	749 967,95
Immobilisations corporelles	426 457 458,12	-48 334 548,78	378 122 909,34	191 430 235,75
Terrains	76 671 373,62	-	76 671 373,62	-
Constructions	297 847 132,03	-47 676 834,37	250 170 297,66	166 696 668,42
Installations techniques, matériels, et outillage	211 323,60	-116 964,73	94 358,87	117 162,49
Collections	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	783 323,38	-538 298,53	245 024,85	180 105,40
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	49 970 004,23	-	49 970 004,23	23 357 666,38
Avances et acomptes sur commandes	919 263,27	-	919 263,27	1 078 633,06
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	55 037,99	-2 451,15	52 586,84	-
Immobilisations financières	450 000 000,00	-	450 000 000,00	450 000 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	877 589 934,40	-49 179 544,75	828 410 389,65	642 180 203,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks ②	-	-	-	-
Créances ③	123 184 841,96	-2 780 711,17	120 404 130,79	17 972 313,67
Créances sur des entités publiques	116 680 919,55	-	116 680 919,55	11 139 199,21
Créances clients et comptes rattachés	6 143 569,63	-2 780 711,17	3 362 858,46	5 847 853,37
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances opérations pour comptes de tiers (intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	360 352,78	-	360 352,78	985 261,09
Charges constatées d'avance (dont primes de remb. des emprunts) ④	378 554,86	-	378 554,86	425 510,94
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	123 563 396,82	-2 780 711,17	120 782 685,65	18 397 824,61
TRESORERIE ⑤				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	94 953 655,36	-	94 953 655,36	102 458 816,98
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	94 953 655,36	-	94 953 655,36	102 458 816,98
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecarts de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1 096 106 986,58	-51 960 255,92	1 044 146 730,66	763 036 845,29



2-1-1. Actif immobilisé :

- **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles ainsi que leurs amortissements ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2024 :

Immobilisations incorporelles (valeurs brutes)	Valeur au 31/12/2023	Acquisitions 2024	Sorties et reclassements	Valeur au 31/12/2024
Logiciels, concessions et droits similaires	681		164	845
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours c/232	531	31	-531	31
Avances versées sur commandes c/237	218	38	-1	256
Total :	1 431	70	-368	1 132

Amortissements des immobilisations incorporelles	Valeur au 31/12/2023	Augmentations 2024	Sorties et reclassements	Valeur au 31/12/2024
Logiciels, concessions et droits similaires	681	164		845
Autres immobilisations incorporelles				
Total :	681	164	0	845

Les sorties correspondent à l'apurement d'écritures relatives à des immobilisations en cours anciennes qui n'ont jamais été mises en service. Elles ont été comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

- **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante sur l'exercice 2024 :

Immobilisations corporelles (valeurs brutes)	Valeur au 31/12/2023	Augmentations 2024	Sorties et reclassements	Valeur au 31/12/2024
Terrains c/211	-	76 671		76 671
Constructions c/213	166 757	131 090		297 847
Constructions sur sol d'autrui c/214				
Installations techniques, matériel et outillage c/215	208	3		211
Collections c/216				
Autres immobilisations corporelles c/218	608	84	91	783
Immobilisations en cours c/231	23 358	27 170	-557	49 970



Avances versées sur commandes c/238	1 079	56	-215	919
Biens vivants - plantations pérennes c/254		55		55
Total :	192 010	235 129	-681	426 457

Les augmentations de l'exercice traduisent :

- L'intégration des terrains des sites d'Aubervilliers (54,7 M€) et de Paris La Chapelle (22 M€)
- L'intégration des bâtiments Humathèque (96,8 M€) et EHESS (34,2 M€) construits et mis à disposition du Campus par la Région Ile de France (voir supra, travaux de fiabilisation du haut de bilan)
- Les travaux de construction actuellement en cours sur le site de Paris La Chapelle.

Les sorties correspondent à l'apurement d'écritures relatives à des immobilisations en cours anciennes qui n'ont jamais été mises en service. Elles ont été comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

Les amortissements sur immobilisations corporelles ont varié de la façon suivante en 2024 :

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au 31/12/2023	Augmentations 2024	Sorties et reclassements	Cumul au 31/12/2024
Constructions c/2813	60	47 617		47 677
Constructions sur sol d'autrui c/2814				
Installations techniques, matériel et outillage c/2815	91	26		117
Collections c/2816				
Autres immobilisations corporelles c/2818	428	110		538
Biens vivants - plantations pérennes c/2854		2		2
Total :	580	47 753	0	48 335

Concernant les constructions, les augmentations de l'exercice concernent :

- La reconstitution⁶ au 31/12/2023 de l'amortissement des biens dont l'inscription à l'actif a été régularisée en 2024 :
 - Humathèque 9,4 M€
 - EHESS 2,9 M€
 - Les 7 bâtiments PPP 24,9 M€
- La dotation aux amortissements de l'exercice relative aux 9 bâtiments en service au Campus en 2024 : 10,3 M€

Les immobilisations corporelles ne sont pas dépréciées.

⁶ La reconstitution correspond au rattrapage de l'amortissement qui a couru entre la mise en service et le 31/12/2023.

- **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières n'ont pas varié au cours de l'exercice 2024 :

Immobilisations financières	Valeur au 31/12/2023	Augmentations 2024	Diminutions 2024	Valeur au 31/12/2024
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	450 000			450 000
Total :	450 000	-	-	450 000

Les immobilisations financières sont constituées du capital de la dotation non consommable attribuée par l'Etat dans le cadre du plan Campus (voir supra § 1.1 « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* » - Plan campus).

Cette immobilisation financière n'est pas dépréciée.

2-1-2. Créances :

Les créances de l'actif circulant sont composées des postes suivants :

Créances (Actif circulant)	Valeur au 31 décembre 2023	Valeur au 31 décembre 2024
Avances et acomptes versés	0	0
Créances sur des entités publiques	11 139	116 681
Créances clients et comptes rattachés	7 673	6 144
Créances sur les autres débiteurs	985	360
Total :	19 798	123 185

La forte augmentation des créances sur entités publiques fait suite à la constatation en 2024, d'une créance sur l'Etat dans le cadre du financement du PPP (Voir supra fiabilisation du haut de bilan).

Cette créance de 155,2 M€ (à l'origine, en août 2019) ne s'élève plus qu'à à 109,5 M€ au 31/12/2024 compte tenu de la part des intérêts de la dotation non consommable rattachables au PPP jusqu'à ce jour. Elle sera remboursée chaque année à hauteur des IDNC couvrant la part en capital de l'annuité des deux emprunts souscrits dans le cadre du projet.

Les créances incluent les produits à recevoir suivants :

Produits à recevoir	Valeur au 31 décembre 2023	Valeur au 31 décembre 2024
Divers	4 207	449

Dans le cadre d'un contentieux, une créance est dépréciée partiellement.

Dépréciations	Dépréciations au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises 2024	Dépréciations au 31/12/2024
Créances Clients	1 825	2 781	-1 825	2 781

2-1-3. Trésorerie :

La trésorerie nette de l'établissement est composée des éléments suivants :

Trésorerie	Valeur au 31 décembre 2023	Valeur au 31 décembre 2024
Valeurs mobilières de placement		
Compte de dépôt (DFT) et banques	102 459	94 954
Caisse et régies	0	
- Chèques à l'encaissement		
Total Trésorerie active	102 459	94 954
Valeurs à l'encaissement		
Virements émis en attente		
Trésorerie nette :	102 459	94 954

2-1-4. Charges constatées d'avance :

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées en 2024 mais qui se rattachent à 2025 ou exercices ultérieurs. Sont essentiellement concernées les charges relatives aux contrats de maintenance, abonnements ou loyers payables d'avance.

Charges constatées d'avance	Valeur au 31 décembre 2023	Valeur au 31 décembre 2024
Charges constatées d'avance c/486	426	379

2.2- Passif

Montants en €

PASSIF	2024	2023
FONDS PROPRES 6		
Financements reçus		
Financement de l'actif par l'État	217 143 191,53	61 037 913,25
Financement de l'actif par des tiers	178 705 254,93	28 227 590,03
Fonds propres des fondations	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves	-1 317 724,73	-2 651 220,30
Report à nouveau	9 677 337,48	9 699 085,71
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 066 044,95	-459 723,93
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	407 274 104,16	95 853 644,76
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 7		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	1 121 064,00	1 451 232,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 121 064,00	1 451 232,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	76 510 464,26	80 270 517,63
Dettes financières et autres emprunts	495 776 665,43	498 299 155,43
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	572 287 129,69	578 569 673,06
DETTES NON FINANCIERES 8		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 597 201,39	3 888 147,83
Dettes fiscales et sociales	295 319,00	303 406,42
Avances et acomptes reçus	56 743 281,17	76 277 372,70
Dettes correspondant à des opé. pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-
Autres dettes non financières	3 828 631,25	6 693 368,52
Produits constatés d'avance 9	-	-
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	63 464 432,81	87 162 295,47
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL	1 044 146 730,66	763 036 845,29

2-2-1. Fonds propres :

Les fonds propres ont varié comme suit en 2024 :

Fonds propres autres que financements de tiers	Valeur au 31/12/2023	Augmentations 2024	Diminutions 2024	Valeur au 31/12/2024
Financements reçus de l'État non rattachés à des actifs	24 138	4 931	-15 352	13 717
Financements reçus de l'État rattachés à des actifs	36 899	231 881	-65 354	203 426
<i>Intégration terrains</i>	-----	76 671	-----	-----
<i>Intégration PPP (Régul)</i>	-----	-----	-23 231	-----
<i>Créance sur l'Etat</i>	-----	155 209	-36 604	-----
<i>Financements nouveaux</i>	-----	-----	-----	-----
<i>Quotes-parts de l'année</i>	-----	-----	-5 519	-----
Réserves facultatives	-2 651	1 793	-460	-1 318
<i>Intégration CIPh</i>	-----	1	-----	-----
<i>Intégration CollEx Persée</i>	-----	1 792	-----	-----
<i>Affectation du résultat 2023</i>	-----	-----	- 460	-----
Report à nouveau	9 699	1 100	-1 122	9 677
<i>Intégration CollEx Persée</i>	-----	1 100	-----	-----
<i>Passifs sociaux</i>	-----	-----	-178	-----
<i>Rattrapage d'amortissements</i>	-----	-----	-122	-----
<i>Apurement immos en cours</i>	-----	-----	-822	-----
Résultat 2023	-460	460	0	0
<i>Affectation en réserves</i>	-----	460	-----	-----
Résultat 2024	-----	3 066	0	3 066
Total :	67 626	243 231	-82 288	228 569

Financements par des tiers autres que l'Etat	Valeur au 31/12/2023	Augmentations 2024	Diminutions 2024	Valeur au 31/12/2024
Financements non rattachés à des actifs	16 841	38 352		55 194
<i>Régions</i>	1 200	23 000		24 200
<i>Communes</i>	4 703	15 352		20 055
<i>Autres entités publiques</i>	6 003			6 003
<i>Autres</i>	4 935			4 935
Financements rattachés à des actifs	11 386	131 060	-18 935	123 512
<i>Régions</i>		131 060	-16 848	114 212
<i>Communes</i>	86		-7	80
<i>Autres entités publiques</i>	10 000		-1 840	8 159
<i>Autres</i>	1 300		-239	1 061
Total :	28 228	169 412	-18 935	178 705



La présentation des fonds propres des établissements publics nationaux diffère sensiblement du plan comptable général du fait de la spécificité juridique des établissements publics qui ne disposent pas de capital social à proprement parler et dont les fonds propres sont apportés principalement par l'État. Pour plus d'information, il convient de se référer au § 1-2-3.

Les fonds propres de l'EPCC sont ainsi composés :

- **des financements reçus de l'État ou d'autres tiers**

Ceux-ci sont constitués de financements soit en espèces (subventions) soit en nature. En nature, ils représentent essentiellement la contrepartie des biens immobiliers remis en affectation à l'établissement pour que celui-ci exerce ses missions de service public. Lorsqu'ils sont rattachés à un bien identifié, ils sont repris par quotes-parts au résultat au même rythme que l'amortissement des biens.

En 2024, les augmentations de fonds propres correspondent tout d'abord aux corrections faites dans le cadre des travaux de fiabilisation du haut de bilan, à savoir :

- l'intégration des terrains remis à l'EPCC par l'Etat (76,7 M€),
- l'engagement de l'Etat à financer sur le long terme, le PPP par le versement des IDNC (155,2 M€). Ce financement a été comptabilisé en contrepartie d'une créance sur l'Etat en classe 4 (voir supra le § 2-1-3 « Créances »),
- à l'intégration des bâtiments Humathèque et EHESS construits et mis à la disposition de l'EPCC par la région Ile-de-France (131,1 M€ pour l'ensemble).

Les autres augmentations correspondent à des financements nouveaux :

- financement reçu de la région Ile-de-France pour la construction de l'ensemble immobilier de Paris – La Chapelle (23 M€),
- financement reçu de l'Etat dans le cadre d'autres travaux.

- **des réserves de l'établissement,**

Celles-ci représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation et des reports à nouveau des exercices précédents. Ils sont affectés en réserves sur décision du Conseil d'administration.

- **du report à nouveau,**

Celui-ci est constitué :

- des résultats des exercices antérieurs qui n'auraient pas été affectés en réserves par le conseil d'administration,
- des corrections d'erreurs comptabilisées au cours de l'exercice.

Les corrections portant sur les passifs sociaux sont relatives aux passifs antérieurs à 2024 des personnels transférés sur le budget de l'EPCC en cours d'année.

Le rattrapage d'amortissement fait suite à la régularisation de mises en service antérieures à 2024.

L'apurement de 822 k€ correspond à des sorties d'immobilisations en cours jamais mises en service.

Ces écritures de correction ont pour objectif d'exclure du résultat 2024 les régularisations d'erreurs ou omission sur exercices clos. Elles sont conformes à la norme 14 du Recueil des normes comptables applicables aux établissements publics nationaux. Elles n'ont pas eu d'impact significatif sur les fonds propres mais elles ont contribué à fiabiliser le compte de résultat 2024 en ne l'affectant pas d'opérations rattachables aux exercices antérieurs régularisées en 2024.

- **du résultat de l'exercice 2024 : + 3 066 k€.**

2-2-2. Provisions pour risques et charges :

Provisions pour risques et charges	Provisions au 31/12/2023	Dotations 2024	Reprises 2024	Provisions au 31/12/2024
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour charges	1 451	1 121	-1 451	1 121
Total :	1 451	1 121	-1 451	1 121

Les provisions pour charges concernent la valorisation :

- des jours de congés épargnés sur CET (346 k€ vs 147 k€ en 2023) : Ces jours de congés maintenus par le personnel sur leurs comptes épargne-temps font l'objet d'une provision pour charges compte tenu du caractère incertain de la date à laquelle les jours seront finalement utilisés par le personnel. Se référer au § 1-2-6 « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice - passifs sociaux* » pour plus d'information.

Au total, la dette de l'établissement vis-à-vis de son personnel s'établit à 816 jours au 31 décembre 2024 (contre 470 jours en 2023)

La forte hausse s'explique par le transfert sur le budget de l'EPCC des personnels payés par l'Etat ou d'autres partenaires en 2023. La charge correspondant aux jours acquis par ces personnels avant leur arrivée a été neutralisée par correction du bilan d'ouverture afin de l'exclure du résultat 2024.

- du risque chômage au titre de l'allocation de retour à l'emploi que le Campus Condorcet est susceptible de verser à son personnel non titulaire arrivé en fin de contrat (775 k€ vs 605 k€ en 2023).

La provision pour charge constituée en 2023 à hauteur de 700 k€, pour couvrir les travaux de réhabilitation du bâtiment EHESSE dégradé en 2022 par vandalisme a été reprise en 2024.

2-2-3. Dettes :

Avances et acomptes reçus	Valeur au 31 décembre 2024
Intérêts de la dotation non consommable (IDNC)	36 639
Autres financements	10 749
Total :	47 388

Les avances et acomptes reçus représentent les financements versés d'avance par nos partenaires dans le cadre des opérations immobilières ainsi que les intérêts de la dotation non consommable non encore consommés et préemptés par les opérations à venir.

A noter que ces derniers sont comptabilisés soit en produit soit en financement externe de l'actif à hauteur des coûts qu'ils financent et selon la nature de ceux-ci (respectivement charges ou investissements). Un traitement particulier est appliqué pour couvrir le remboursement de la dette en capital rattachable au PPP.

Voir supra à ce sujet les § « 1.1-Faits caractéristiques et comparabilité des comptes / Plan campus » et § « 1-2-6. Rattachement des charges et des produits à l'exercice ».

Emprunts et dettes assimilées	Valeur au 31/12/2023	Augmentations 2024	Diminutio4s 2023	Valeur au 31/12/2024
Etablissements de crédit	80 271		-3 760	76 510
Avances de l'Etat	450 000			450 000
Autres dettes	48 299		-2 522	45 777
Total :	578 570	0	-6 283	572 287

Dettes	Degré d'exigibilité du passif			
	Valeur au 31/12/2024	Echéance à 1 an au plus	Echéance de 2 à 5 ans	Échéance à + de 5 ans
Dettes financières	572 287	6 295	25 042	540 950
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	76 510	3 776	15 259	57 476
- Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	450 000			450 000
- Dettes financières et autres Emprunts	45 777	2 519	9 783	33 474
Dettes non financières	63 464	6 721	0	56 743
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés - c/40	2 597	2 597		
- Dettes fiscales et sociales	295	295		
- Avance et acomptes reçus	56 743			56 743
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers				
- Autres dettes non financières	3 829	3 829		
Total :	635 751	13 016	25 042	597 693

Les postes « Dettes » incluent les charges à payer détaillées ci-dessous :

Charges à payer	Valeur au 31 décembre 2023	Valeur au 31 décembre 2024
Fournisseurs c/408	3 837	2 162
Personnel c/428	303	212
Charges sociales c/ 438	-	83
Total :	4 140	2 457

Les charges à payer relatives aux fournisseurs représentent les livraisons de biens et services exécutés en 2024 pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à la clôture de l'exercice.

Celles relatives au personnel concernent les jours de congés acquis par le personnel restant à prendre au 31/12/2024.



3. Notes relatives aux postes du compte de résultat

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Le résultat de l'exercice 2024 est excédentaire de 3 066 k€ en très net redressement par rapport à celui de 2023 (-460 k€).

3.1- Produits

Montants en €

PRODUITS	2024	2023	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés) ①	20 944 505,43	16 645 504,85	25,8%
Subventions pour charges de service public	12 143 926,00	8 955 629,00	35,6%
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 800 579,43	7 689 875,85	14,4%
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention	-	-	
Dons et legs	-	-	
Produits de la fiscalité affectée	-	-	
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité) ②	6 713 554,68	4 981 843,08	34,8%
Ventes de marchandises	-	-	
Ventes de biens ou prestations de services	4 603 912,48	4 267 429,45	7,9%
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	
Autres produits de gestion	2 109 642,20	714 413,63	195,3%
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-	
Autres produits ③	13 695 295,43	584 077,16	2244,8%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	3 276 473,32	406 608,41	705,8%
Reprises du financement rattaché à un actif	10 418 822,11	177 468,75	5770,8%
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		-	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	41 353 355,54	22 211 425,09	86,2%
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des participations et des prêts		-	
Intérêts sur créances non immobilisées		-	
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	
Gains de change	9,95	-	
Autres produits financiers		-	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		-	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	9,95	-	
TOTAL Produits	41 353 365,49	22 211 425,09	86,2%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		459 723,93	
TOTAL PRODUITS	41 353 365,49	22 671 149,02	



- **Produits sans contrepartie directe.**

Subvention pour charges de service public (SCSP) :

Il s'agit de la subvention récurrente versée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

En hausse de 35,6 % (+3,2 M€) elle intègre :

- un ajustement de +2,5 M€ correspondant au financement de la masse salariale de 43 ETP supplémentaires (voir infra charges des personnel),
- la dotation de fonctionnement du GIS ColIEx Persée dont l'EPCC assure la gestion depuis octobre 2024 (voir supra « *Faits marquants de l'exercice* »). Celle-ci s'élève à 2,3 M€.

La non consommation⁷ de cette dernière du fait de la date tardive de transfert du GIS est une des explications principale du résultat excédentaire de l'exercice.

Le poste « **Subventions de fonctionnement** » comptabilise les financements reçus principalement au titre :

- des Intérêts de la dotation non consommable (IDNC) pour 5,4 M€ en contrepartie des coûts éligibles supportés en charges, principalement la charge d'intérêt de la dette (emprunts BEI et Sérendicité, pour 1,6 M€) et les redevances versées dans le cadre du PPP (2,1 M€).
- de la contribution financière dite « Règlement intérieur » versée par les membres dont l'objectif est de participer aux coûts de fonctionnement du Campus. (1,4 M€)
- de la redevance dite « Service aux résidents » (anciennement « Vie de campus ») correspondant à la contribution aux services non prévus par le contrat de partenariat et dont l'EPCC assure la gestion directe (0,7 M€).
- de la participation aux acquisitions d'ouvrages et de périodiques à l'Humathèque (0,8 M€).

- **Produits avec contrepartie directe**

Vente de biens ou prestations de services

Chiffre d'affaires		2023	2024	Évolution
c/706	Prestations de service	35	283	ns
c/708	Produits des activités annexes	4 233	4 321	+2%
c/756	Produits de cession	0	0	-
c/757	Redevances	1	5	ns
c/758	Divers autres produits	713	1 965	+175%
c/79	Transfert de charge	0	140	-
Total :		4 982	6 714	+35%

⁷ La dotation n'a été utilisée qu'à hauteur de 0,1 M€ en 2024. La part non consommée de cette dotation n'a pu faire l'objet d'un retraitement en avance versée ou en produit comptabilisé d'avance afin de l'exclure du résultat 2024 du fait du caractère annuel de la SCSP.

Les produits des activités annexes retracent les contributions des membres au titre de la convention d'occupation au travers de laquelle l'EPCC leur refacture les coûts d'entretien, maintenance et consommations.

Les autres produits sont constitués des pénalités mises à la charge de Sérendicité lorsque celui-ci ne respecte pas les critères de performance auxquels il s'est engagé contractuellement (PPP) au titre de l'entretien et de la maintenance des bâtiments (1,9 M€ en 2024).

A noter que ces pénalités sont actuellement contestées par Sérendicité devant le tribunal administratif.

Le transfert de charge correspond à l'indemnisation d'assurance obtenue dans le cadre des dégradations du bâtiment EHES. La remise en état (527 k€) ayant été faite en 2024, la provision constatée à la clôture 2023 a été reprise en 2024 (700 k€).

- **Autres produits**

Ces produits sont relatifs :

- à des reprises sur provisions pour risques et charges 3,3 M€
- aux quotes-parts des financements externes de l'actif reprises au résultat 10,4 M€

3.2- Charges

Montants en €

CHARGES	2024	2023	Variation
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ⁴			
Achats de marchandises	-	-	
Variation des stocks	-	-	
Consommation de marchandises et approvisionnements	1 349 798,41	2 866 356,06	-53%
Services extérieurs	7 141 453,87	5 714 606,72	25%
Autres services extérieurs	3 308 238,28	3 273 168,88	1%
Charges de personnel	8 206 051,28	5 078 835,64	62%
Salaires, traitements et rémunérations diverses	5 678 306,58	3 575 067,73	59%
Charges sociales	2 347 817,39	1 361 339,08	72%
Intéressement et participation	-	-	
Autres charges de personnel	179 927,31	142 428,83	26%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	2 468 102,97	633 988,89	289%
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC des actifs cédés	14 255 570,69	3 501 266,75	307%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	36 729 215,50	21 068 222,94	74%
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre	-	-	
Transfert aux ménages	-	-	
Transferts aux entreprises	-	-	
Transferts aux collectivités territoriales	-	-	
Transferts aux autres entités	-	-	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-	
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-	
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	36 729 215,50	21 068 222,94	74%
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêt	1 557 241,87	1 602 926,08	-3%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
Pertes de change	863,17	-	
Autres charges financières	-	-	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	1 558 105,04	1 602 926,08	-3%
Impôt sur les sociétés	-	-	
TOTAL CHARGES	38 287 320,54	22 671 149,02	69%
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	3 066 044,95		
TOTAL	41 353 365,49	22 671 149,02	

- **Achats, services extérieurs et autres charges**

Postes (k€)	2023	2024	Évolution en %	Évolution en k€
606 Achats non stockés de mat.et fournitures	2 866	1 350	-53%	-1 517
611 Sous-traitance générale	3 384	4 573	+35%	+1 189
613 Locations	118	139	+18%	+22
615 Entretien et réparations	705	1 042	+48%	+336
616 Primes d'assurance	322	261	-19%	-61
617 Études et recherches	278	148	-47%	-130
618 Divers	909	979	+8%	+71
621 Personnel extérieur à l'établissement	1 579	969	-39%	-610
622 Rémunération d'intermédiaires et honoraires	60	136	+127%	+76
623 Publicité, publications, rel. publiques	379	482	+27%	+103
625 Déplacements, missions et réceptions	110	145	+32%	+35
626 Frais postaux et frais de télécom.	77	79	+3%	+3
627 Services bancaires	0	14	ns	+14
628 Divers	1 067	1 482	+39%	+415
Total :	11 854	11 799	-0,5%	-55

La stabilité du montant global des « consommations, achats et services externes » (-0,5%) cache toutefois des évolutions contrastées :

- Un fort recul du poste « achats non stockés » à la faveur de l'adhésion à un marché négocié par la Direction des achats de l'Etat offrant de meilleures conditions tarifaires que celui passé avec EDF en 2023 (-53% soit une économie de 1 517 k€),

- Une hausse de 35% des coûts de sous-traitance (+ 1 189 k€).

Sont retracées en c/611 – Sous-traitance générale, les redevances payées à Sérendicité à savoir les redevances *R2. Gros entretien-renouvellement (GER), R3. Entretien et maintenance, R4. Services et R5. Administration, assurance, gestion du contrat.* Voir supra § « 1.1- *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* ». Cette hausse est la conséquence d'un changement de méthode en 2024 : les pénalités dites « malus énergétique » mises à la charge du partenaire privé qui étaient comptabilisées en avoir au c/611 jusqu'au 2023, ont donné lieu en 2024 à la constatation d'un produit. Sans ce changement de méthode, la rubrique 611 aurait été stable entre 2023 et 2024.

- La baisse du c/621 – Personnel extérieur fait suite à l'intégration dans le personnel de l'établissement des agents qui nous étaient autrefois mis à disposition par les membres. La rémunération de ces personnels ne donne donc plus lieu à refacturation. Elle est désormais suivie en charge de personnel dans les comptes de l'EPCC. Cette intégration s'est faite progressivement en 2024, ce qui explique les 969 k€ de refacturations constatées encore en 2024.



- **Charges de personnel**

Enveloppe Masse salariale (k€)	2023	2024	Évolution en %	Évolution en k€
Salaires et traitements	3 575	5 678	+59%	+2 103
Charges sociales	1 361	2 348	+72%	+986
Autres charges de personnel	142	179	+26%	+37
Total :	5 079	8 206	+62%	+3 127

Personnels rémunérés exprimés en ETPT (*)	2023	2024	Évolution en %
Titulaires (Fonctionnaires)	-	19	-
Contractuels (CDI et CDD)	73	99	+36%
Total :	73	118	+62%

Source : DRH et tableaux 1 des comptes financiers 2023 et 2024

La forte hausse de la masse salariale est la conséquence directe de la plus grande autonomie de gestion accordée par l'Etat à l'EPCC. Voir supra « *Faits marquants de l'exercice* ». Elle s'explique par l'intégration des personnels qui étaient autrefois mis à la disposition de l'établissement par les membres contre refacturation partielle ou rémunérés directement sur le budget de l'Etat.

Le calendrier de transfert des personnels en 2024 a été le suivant :

	1/1/2024	1/9/2024
Nombre d'ETP transférés	+ 20	+ 22

Le plafond d'emplois que l'Etat impose à l'établissement est ainsi passé de 87 ETPT au 31/12/2023 à 124 au 31/12/2024. Dans la limite de ce plafond, les personnels effectivement rémunérés par l'établissement sont passés en moyennes annuelles, de 73 ETPT en 2023 à 118 en 2024.

A noter que bien qu'achevé en 2024, ce mouvement de transfert des personnels initié en 2022 aura toutefois un effet en 2025 du fait de l'extension en année pleine du transfert effectué au 1^{er} septembre 2024.

Cette forte augmentation des dépenses de personnel n'aura eu cependant qu'un impact limité sur le résultat :

- Les mises à disposition faisaient l'objet de refacturation partielle par les membres. La hausse de la masse salariale relative à ces personnels est donc compensée en partie par une baisse du poste c/621 – Personnel extérieur.
- L'Etat a compensé la charge relative au transfert des personnels qu'il supportait jusqu'alors directement sur son budget en abondant en parallèle la subvention pour charge de service public versée à l'établissement.

Enfin, si la valeur du point d'indice de la fonction publique n'a pas varié en 2024, le gouvernement a pour autant tenu compte de l'inflation en revalorisant les rémunérations de ses personnels par l'octroi de 5 points d'indice supplémentaires à chaque agent. Pour être complet, la masse salariale 2024 a également été impactée par l'effet extension en année pleine de la hausse de +1,5% au décidée par le gouvernement le 1/7/2023.

- **Passifs sociaux :**

Charges à payer	Valeur au 31 décembre 2023	Valeur au 31 décembre 2024
Personnel c/428	303	212
Charges sociales c/438	0	83
Total :	303	295

Provisions pour risques et charges (RH)	Valeur au 31 décembre 2023	Valeur au 31 décembre 2024
Litiges avec le personnel	0	0
Jours maintenus sur compte-épargne temps (CET)	147	346
Risque chômage (Allocation de retour à l'emploi)	605	775
Total :	752	1 121

Les passifs sociaux constituent des engagements pris par l'établissement à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

Au 31 décembre 2024, il s'agit essentiellement des jours de congés 2024 reportés en 2025 et des jours de congés épargnés sur compte épargne-temps.

Ils incluent également une provision couvrant le risque chômage encouru au titre des personnels contractuels dont les contrats sont arrivés à échéance.

Pour plus d'information, se référer au § 1-2-6 « *Rattachement des charges et des produits à l'exercice - passifs sociaux* ».

- **Autres charges de fonctionnement**

La forte augmentation (+ 289 % soit + 1830 k€) est due à la comptabilisation d'un avoir de 1,4 M€ relatif à la redevance d'occupation versée par les membres. Cette redevance qui correspond à la refacturation des charges d'entretien et de maintenance est habituellement comptabilisée au c/7083 « *locations diverses* ».

Relatif à la redevance 2023, cet avoir a été comptabilisée au c/6583 « *Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs* » et non en réduction du c/7083.

- **Charges financières**

Le remboursement du principal emprunt (BEI) étant à annuité constante, la charge d'intérêt est en baisse de 3%. Cette baisse est conforme à l'évolution naturelle de la dette.

- **Dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations se décomposent de la façon suivante :

- Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	10,5 M€
- Provisions.....	0,9 M€
- Dépréciations d'éléments d'actif	2,8 M€

4. Engagements hors bilan

• Engagements donnés et reçus dans le cadre de baux à construction

Il s'agit d'engagements au titre de baux à construction que l'EPCC a autorisé⁸ Sérendicité à consentir à des tiers pour la construction de deux résidences⁹ sur un terrain appartenant à l'Etat.

Les tiers bénéficiaires preneurs des baux disposent de droits réels sur les immeubles en question et se sont engagés à les restituer en pleine propriété à l'issue de la durée contractuelle.

A noter que l'EPCC se substituera de plein droit à Sérendicité dans l'exécution des baux qui se poursuivra suivant les mêmes termes et conditions à la fin du contrat de partenariat (prévu en 15/6/2045)

Résidence	Capacité en logements	Propriété du foncier	Bâti		
			Preneurs bénéficiaires des droits réels	Année de fin de contrat	Propriété à terme
Ilot 1	205	Etat / EPCC	PAX PROGRES PALLAS (Groupe ASTRIA)	2091	EPCC
Ilot 5	246	Etat / EPCC	FRANCE HABITATION (Groupe ASTRIA)	2101	EPCC

N'étant pas contrôlées par l'EPCC au sens de la norme 6 du recueil des normes comptables, ces résidences n'entrent pas dans la valorisation de l'ensemble immobilier inscrite à l'actif du bilan de l'établissement.

• Engagements donnés dans le cadre du PPP :

Signée le 15 mars 2016 avec le partenaire privé Sérendicité¹⁰, la convention de partenariat public privé court sur une période de 25 ans et un trimestre (échéance 15/6/2045) au terme de laquelle le titulaire remettra les bâtiments en pleine propriété à l'EPCC. Voir supra § 1.1- « *Faits caractéristiques et comparabilité des comptes* ».

En cas de résiliation du contrat de partenariat à son initiative, l'EPCC devra rembourser de manière anticipée le capital restant dû à Sérendicité. Le capital restant à devoir au 31/12/2024 est inscrit au bilan de l'EPCC pour 45,8 M€. Il est précisé que, s'il le souhaite, l'EPCC pourra se substituer au titulaire pour poursuivre le paiement de la dette.

En plus du remboursement anticipé, l'EPCC s'est engagé aux termes du contrat, à prendre à sa charge :

- La perte des bénéfices prévisionnels du titulaire pour la période contractuelle restant à courir, actualisée au taux de 7,5%,

⁸ En contrepartie d'un droit au bail cédé pour 1,3 M€ afin de contribuer au financement du PPP.

⁹ Pour l'hébergement d'étudiants et de jeunes chercheurs.

¹⁰ Sérendicité est un groupement composé de GTM Bâtiment (filiale de Vinci construction France), 3i Infrastructure PLC et d'Engie Cofely.

- Les indemnités et frais supportés par le titulaire dans le cadre de la résiliation des sous-contracts qu'il a conclus avec des tiers sans excéder un plafond d'une année de loyers R3 « *Entretien – maintenance* » et R4 « *Services* » multiplié par un facteur égal au nombre d'années restant à courir jusqu'au terme initialement prévu divisé par le nombre total d'années d'exploitation.

Il est précisé que la somme de ces deux postes ne peut dépasser un montant équivalent à 6% du montant cumulé de la dette en capital soit 2,7 M€ au 31/12/2024.

5. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers 2024 n'a été identifié au moment où nous arrêtons les comptes.

X
XXX
X